
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mardi 6 octobre 2015, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *MM. Sami Gashi* et *Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 septembre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 octobre et mercredi 7 octobre 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais vous informer que la Ville a reçu un prix – ce n'est pas tous les jours que cela arrive! Nous avons remporté le prix «Ville en santé» 2015, qui récompense les «recettes à quat'sous» développées par les Unités d'action communautaires (UAC) du Service social. Cette récompense est décernée par l'Office fédéral de la santé publique. Je suis très fière que les équipes du Service social l'aient obtenue, en partenariat avec la Fondation Promotion Santé Suisse.

Les recettes à quat'sous permettent aux gens de composer des menus équilibrés – mais surtout très bon marché – en utilisant des produits de l'agriculture de proximité. Vous pouvez trouver ces publications dans les épiceries Caritas, ainsi que sur le site internet de l'Antenne des diététiciens genevois. (*Applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, bonjour, soyez les bienvenus! J'espère que cette séance se passera à merveille, comme d'habitude... Voici les communications du bureau du Conseil municipal.

J'attire votre attention sur l'article 64 du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales; la procédure y est bien expliquée. Or, au cours des séances précédentes, nous avons remarqué que nous débordions régulièrement sur le temps imparti. Le bureau a donc décidé aujourd'hui de respecter scrupuleusement le règlement et de ne pas dépasser les nonante minutes prévues pour les questions orales. Ceux qui auront le temps de poser leur question le feront, les autres ne parleront pas cette fois. Je laisse à chacun de vous la responsabilité de vous en tenir à votre temps de parole, soit une minute par question. Vous utilisez souvent plus, parfois même jusqu'à deux minutes.

Je passe à ma deuxième communication, qui porte sur les motions d'ordonnancement demandant l'urgence sur certains points. Nous avons décidé que ces motions d'ordonnancement – qu'elles portent sur des points nouveaux ou déjà à l'ordre du jour – seraient votées après les questions orales. Les objets dont l'urgence aura été acceptée seront traités ce soir à 20 h 30, par ordre de dépôt des motions d'ordonnancement correspondantes. M. Touma gèrera le déroulement de cette procédure; ainsi, je ne serai pas accusé de partialité, n'est-ce pas...

Troisièmement, le groupe socialiste a demandé que les rapports sur les pétitions soient traités en bloc au début de l'ordre du jour. Le bureau a décidé que nous les traiterions après les rapports de la commission du règlement – et cela, de manière pérenne, au moins durant ma présidence et tant que le bureau aura sa composition actuelle, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de mai 2016. Il est vrai que cette demande a une certaine logique, car il arrive que des pétitions soient traitées trois ans après leur dépôt. Je répète donc qu'à partir de maintenant nous traiterons les rapports sur les pétitions après ceux de la commission du règlement.

Pour aujourd'hui, cela nous renvoie au point 22 de l'ordre du jour – mais il risque d'y avoir un petit problème, car le rapport PRD-18 A sur l'examen général du règlement du Conseil municipal, qui figure au point 20, sera un gros morceau. Ce nouvel ordre fonctionnera mieux par la suite, je l'espère, afin que les pétitions puissent être traitées au plus vite. Sommes-nous d'accord là-dessus? (*Signes d'approbation dans la salle.*) Bien!

Nous continuons avec les retraits d'objets déposés. Quelqu'un veut-il retirer quelque chose? Une demande avait été adressée au bureau... Non, je retire ce que j'ai dit car, apparemment, l'un des signataires de l'objet concerné était d'accord avec son retrait mais pas l'autre – il s'agissait de deux groupes politiques différents. Passons.

Je vous informe, Mesdames et Messieurs, que M^{me} Dorothée Baumann, rédactrice photo au département des autorités, ainsi que M. Aurélien Bergot, photographe, réaliseront vos portraits pendant cette session. Un studio est installé dans la salle des pas perdus et j'ai donné mon autorisation pour qu'ils prennent également des photos à l'intérieur de cette enceinte de 17 h à 23 h, aujourd'hui et demain. Vous avez donc tout le temps de vous présenter auprès d'eux. Ces photos seront intégrées au site internet de la Ville, notamment.

Enfin, je vous annonce que M^{me} Sandrine Salerno ne sera pas présente aux deux séances d'aujourd'hui. MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan seront absents demain de 17 h à 19 h, puis ils nous rejoindront à la séance de 20 h 30.

3. Questions orales.

Le président. Mesdames et Messieurs, conformément à ce que je viens de vous dire, le bureau a décidé que vos questions orales et les réponses du Conseil administratif seraient traitées jusqu'à 18 h 30. Soyez brefs et pensez à vos chers camarades!

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} la présidente du Conseil administratif. Les comptes 2014 de la Ville de Genève étant clos, je suppose qu'elle pourra me dire combien la municipalité a engagé de personnes au cours de l'année en question. Par rapport au total des postes mis au concours, j'aimerais savoir combien de dossiers de chômeurs ont été déposés et, parmi ceux-ci, combien ont finalement été engagés. D'avance, Madame la maire, je vous remercie pour votre réponse.

M^{me} Esther Alder, maire. Votre question est pertinente, Monsieur le conseiller municipal. Elle implique que j'en réfère à l'administration, puisqu'il s'agit tout de même du recrutement de plusieurs personnes. En tout cas, pour ma part, chaque fois qu'un poste se libère, je fais en sorte que l'Office cantonal de l'emploi en soit informé et que des chômeurs puissent présenter leur candidature. J'ai instauré cette démarche de manière systématique au niveau de mon département; certains de mes collègues font de même dans le leur. Mais je vous répondrai ultérieurement pour vous donner toutes les précisions, chiffres à l'appui.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question concerne M^{me} Salerno, qui est absente; je m'adresserai donc à M. Kanaan, car je crois qu'il sera apte à y répondre. Hier soir, certains d'entre nous ont assisté à la première de la Revue, spectacle excellent à mon goût. En ouverture, il y a eu la problématique de la buvette du Casino-Théâtre. J'aimerais donc savoir, Monsieur le magistrat, ce que vous comptez faire pour résoudre ce problème qui dure depuis de nombreuses années. Avez-vous un plan A, B ou C pour régler cette affaire vis-à-vis de M. Schlemmer?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le conseiller municipal, nous étions hier soir à la Revue – mais ce n'est pas un spectacle où il faut tout prendre au premier degré... Au contraire, le second degré est le principe même d'une revue! Je ne dis pas que c'était faux, mais il y a une manière très fleurie, imagée, parfois créative ou fantaisiste – et surtout ironique – de dire les choses dans ce cadre.

Cependant, il y a effectivement quelques problèmes relationnels. L'ancienne et la nouvelle équipe de la Revue s'accordent au moins sur ce point. Il faut le relever, quand même! J'insiste donc: M. Naftule et M. Cohen sont d'accord là-dessus, c'est un événement!

Il n'est pas évident de s'organiser en ce qui concerne la buvette. Il s'agit d'un contrat de bail commercial passé avec l'une des entreprises de M. Schlemmer, que vous avez cité. Il est vrai que nous avons quelques soucis sur ce plan. Un contrat

en vigueur ne se dénonce pas comme ça du jour au lendemain – mais nous suivons l'affaire de près, et je verrai avec ma collègue Sandrine Salerno, en charge de la Gérance immobilière municipale (GIM), quelles mesures peuvent être prises.

J'espère que vous avez passé une bonne soirée quand même, Monsieur Haas...

M. Thomas Zogg (MCG). Ma question s'adresse à la conseillère administrative M^{me} Sandrine Salerno. Lors d'une précédente séance plénière, elle a déclaré – je cite – qu'il fallait accueillir massivement des familles de réfugiés provenant de Syrie. Vu la forte dénatalité aussi bien dans notre ville que dans tout le canton – il en va de même à l'échelle du pays – M^{me} Salerno a estimé que la situation actuelle en Syrie était une aubaine pour Genève qui, en accueillant ces familles, pourrait résoudre son problème de dénatalité.

Cependant, le manque de places de crèche est chronique en Ville depuis de nombreuses années; or, c'est une nécessité pour les foyers genevois d'aujourd'hui de pouvoir placer les enfants en crèche, faute de quoi l'un des deux parents – en tout cas – est obligé de sacrifier sa vie professionnelle pour s'en occuper jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 5 ans. De ce fait, ces couples doivent renoncer à un salaire, ce qui est évidemment extrêmement difficile par les temps qui courent...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Zogg.

M. Thomas Zogg. Ma question est la suivante: quelle est l'action prévue par le Conseil administratif pour favoriser la natalité et encourager les familles genevoises à faire des enfants?

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le conseiller municipal, vous vous êtes fait l'écho de la prise de position de M^{me} Salerno s'agissant des réfugiés de Syrie. Sachez que le Conseil administratif met tout en œuvre, en fonction de ses moyens, pour assurer un accueil digne aux personnes qui se trouvent dans cette situation. Toutefois, l'accueil des réfugiés et des requérants d'asile incombe par délégation au Canton.

J'en viens à la problématique des places de crèche. Le projet de budget municipal 2016 sur lequel le Conseil municipal aurait dû entrer en matière comportait le financement d'environ 300 nouvelles places de crèche. J'invite donc ce plénum à voter prochainement l'entrée en matière, puisque Monsieur souligne la nécessité de créer de nouvelles places de crèche pour permettre aux parents de concilier activité professionnelle et tâches éducatives.

On le voit, le Conseil administratif a un plan, une feuille de route en ce qui concerne la petite enfance. Nous voulons arriver à l'horizon 2020 avec un taux de dotation en places de crèche qui satisfasse les besoins exprimés par les familles. Pour ce faire, il faudra voter les budgets nécessaires afin de permettre aux parents de travailler tout en ayant l'assurance que leurs enfants sont en de bonnes mains.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M. Guy Dossan (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno, qui est absente, mais on la lui transmettra. Comment l'octroi du fermage de la nouvelle buvette à la place des Augustins a-t-il été décidé? Il semble qu'elle ait été confiée directement à la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE), sans concours. J'aimerais savoir comment se passe l'attribution de ce genre de fermages.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Dossan.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Des personnes m'ont fait part de leur inquiétude relativement aux troubles que peut causer le ghorr sur la plaine de Plainpalais. Elles m'ont appris que ce type de revêtement d'abord choisi à Lyon – une solution qui vous avait enthousiasmé, paraît-il – a été enlevé deux ans après dans cette ville.

Je demande donc quelles études toxicologiques ont été menées pour évaluer les effets du ghorr sur la population – notamment sur les personnes qui travaillent à la plaine de Plainpalais: puciers, vendeurs de fruits et légumes, et autres, ainsi que sur les passants et les habitants des alentours.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle – on oublie vite... – le véritable cloaque qu'était la plaine de Plainpalais avant son réaménagement. Non seulement il fallait procéder à des réparations après toutes les activités qui y étaient menées – je pense au cirque, par exemple – mais un assainissement était nécessaire, car il y avait des flaques d'eau en permanence.

Une solution a été étudiée pour que la plaine soit réutilisable immédiatement même après un gros orage; elle a fait l'objet de plusieurs discussions et mon prédécesseur M. Ferrazino a choisi le ghorr, projet accepté et validé plusieurs fois par le Conseil municipal. On nous a d'ailleurs reproché de procéder au réaména-

gement en plusieurs étapes. Pour ma part, j'ai appliqué comme il se doit les décisions du Conseil municipal.

Quant aux effets psychologiques du ghorr... On aime ou on n'aime pas ce type de revêtement, mais mes collègues et moi-même avons rencontré les gens du cirque qui l'apprécient année après année pour sa capacité d'absorption de toutes les contraintes. Sachez également, Madame la conseillère municipale, que Vevey nous a demandé les normes du ghorr posé à Plainpalais, car sa granularité est exceptionnelle; ce n'est pas le même que celui des courts de tennis. Celui-là permet aux gens de se déplacer sans avoir de la poussière dans les chaussettes, y compris en été.

Voilà, on ne peut pas contenter tout le monde... Mais le possible a été fait, des analyses ont été réalisées et la plus grande partie de la population se félicite comme nous de voir le ghorr donner son unité à la plaine de Plainpalais.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne le serpent de mer du bâtiment situé au 12, rue des Alpes. Apparemment, pas grand-chose ne se passe dans cette affaire, alors que nous voulons depuis longtemps enlever cette verrue. J'espère que le Conseil administratif aura agi dans ce sens avec beaucoup d'intelligence et de célérité...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce dossier est extrêmement compliqué. Je citerai quelques détails pour expliquer la situation: le bâtiment en question a fait l'objet d'une spéculation à hauteur de 18 millions de francs, puis il y a eu faillite de son propriétaire et il a été expertisé ensuite comme valant 6,3 millions de francs – c'est d'ailleurs à ce prix que nous l'avons racheté, soit 6 240 000 francs.

Il y a eu un différentiel entre les 18 millions et 6,3 millions et nous sommes en discussion avec l'Hôtel des finances pour voir ce qu'il en est, car une cession de créance a été validée par la juge aux faillites; il faut savoir si nous sommes astreints à un impôt ou non. Dès que nous aurons la réponse, je pourrai – comme M. Sormanni nous l'a rappelé récemment – m'adresser à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) afin de lui vendre cet objet. Je pense que ce ne sera pas à perte. Voilà où nous en sommes.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à M. Pagani ou à M. Kanaan, je leur laisse le soin d'arbitrer. Elle porte sur l'interview du magistrat Sami Kanaan dans le magazine d'information de la Ville *Vivre à Genève*, où il

évoquait les projets d'investissement... (*Brouhaha et effet larsen.*) Oui, cela me fait mal aux oreilles à moi aussi!

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Je rappelle aux nouveaux qu'il y a d'autres salles pour nos caucus ponctuels!

M. Grégoire Carasso. ... interview dans le cadre duquel... (*Brouhaha et problèmes de micro.*) Ah... J'essaie de continuer?

Le président. Dès que M. Holenweg aura fini de parler! On va y arriver!

M. Grégoire Carasso. Il y a des problèmes techniques d'infrastructure sonore qui dépassent les compétences de M. Holenweg, me semble-t-il...

Je reprends. Dans le cadre de cette interview où M. Sami Kanaan évoquait les perspectives d'investissement de la Ville, il disait à la fin qu'après la rénovation du Musée d'art et d'histoire et la construction de la Nouvelle Comédie – je cite de mémoire – viendrait ensuite le dépôt du crédit d'étude pour le Pavillon de la danse à la place Sturm. Monsieur Kanaan ou Monsieur Pagani, pourriez-vous être un peu plus explicites sur la signification de ce «ensuite»? Est-ce les calendes grecques? L'année 2016? Telle est ma question.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'espère vivement que ce ne sera pas les calendes grecques, Monsieur le conseiller municipal! M. Pagani pourra apporter des précisions, le cas échéant, mais ce crédit est actuellement en phase d'élaboration finale; il s'agit d'un crédit de réalisation, et non d'un crédit d'étude comme vous l'avez dit – mais je pense que c'était un lapsus. Ce crédit de réalisation pour le Pavillon de la danse est donc à bout touchant. Cela tombe bien: hier, nous avons présenté à la commission des arts et de la culture le plan financier d'investissement (PFI) concernant la culture; la même question y a été posée, car le Conseil municipal avait insisté à maintes reprises, au cours de la législature précédente, sur la pertinence et l'urgence de cet investissement.

Je ne vous cache pas, Monsieur Carasso, que dans un premier temps – les années précédentes – ce projet a été reporté dans le cadre des arbitrages du Conseil administratif. A présent, nous avons pu le remettre non pas aux calendes grecques, mais aux calendes genevoises... Non, même pas, puisqu'à Genève tout prend du temps! Disons plutôt: aux calendes réelles avec réalisation à court

terme. En principe, ce crédit de réalisation devrait voir le jour durant les premiers mois de l'année 2016.

Nous réglons actuellement les derniers détails, notamment en vue de respecter le chiffrage prévu dans le PFI. Des négociations sont en cours entre les architectes mandataires, les services de M. Pagani et les futurs exploitants du lieu, à savoir l'Association pour la danse contemporaine (ADC), afin de tenir l'enveloppe budgétaire prévue sans renoncer à des éléments essentiels à la qualité du projet. Ces négociations se passent bien et je souhaite vivement que la demande de crédit y afférente soit présentée au Conseil municipal en début d'année prochaine.

M. François Bärtschi (MCG). J'ai une question à poser à M^{me} Alder concernant la médiation de M. Ueli Leuenberger cet été. A en croire la presse – mais je demande confirmation – cette opération a coûté 20 000 francs pour un mois et demi de travail à peu près, ou peut-être plus, je ne sais pas. Qu'on nous donne quelques explications! En faisant le décompte sur la base des informations que j'ai cru lire ou entendre dans les médias, j'ai calculé que M. Leuenberger avait apparemment été payé 200 francs l'heure, ce qui équivaldrait environ à cent heures de travail – c'est beaucoup pour une médiation, me semble-t-il!

Je ne suis pas un spécialiste en la matière, mais j'aimerais avoir des détails sur cette affaire et connaître les conditions selon lesquelles a été menée la négociation, ainsi que le mode de rémunération appliqué. Ne serait-il pas plus judicieux, à l'avenir, de fixer d'emblée un cachet global qui corresponde mieux au travail à effectuer? Mais on nous cache peut-être que la tâche était plus considérable qu'annoncé, c'est toujours possible... En tout cas, je demande des éclaircissements à ce sujet, s'il vous plaît.

Le président. Merci, Monsieur Bärtschi. (*M. Pagani téléphone.*) Si M. Pagani pouvait terminer son téléphone dans la salle des pas perdus, j'en serais ravi... (*M. Pagani ne réagit pas.*)

M^{me} Esther Alder, maire. Mesdames et Messieurs, vous vous rappelez ce qui s'est passé lors de l'occupation du bâtiment du Grütli: le Conseil administratif a délégué M. Kanaan et moi-même pour gérer cette crise. Je vous ai déjà dit, en son temps, que la Ville ne souhaitait pas une évacuation forcée, car nous estimions que la question des requérants soulevée par les différents collectifs impliqués était légitime. En effet, la problématique portait justement sur le fait de laisser ou non des personnes loger pendant beaucoup trop longtemps dans des abris de la protection civile.

Comme j'en ai informé le Conseil municipal, l'exécutif a validé la décision de faire appel à un mandataire. Les personnes qui siègent à ma droite connaissent sans doute assez bien le milieu des mandataires, elles savent donc quels sont les tarifs appliqués la plupart du temps! Vous avez tout à fait raison, Monsieur Bärtschi: M. Leuenberger a effectué une centaine d'heures de travail et le tarif était bien de 200 francs l'heure. Il n'a pas compté toutes ses heures, d'ailleurs!

M. Leuenberger est une personnalité reconnue pour son expérience; il a près de cinquante ans de pratique au service de différentes entités tel le Centre social protestant, et il est devenu un expert auquel on recourt pour les questions liées à l'immigration, justement. Il nous a donc paru légitime de faire appel à lui. Je signale qu'il est intervenu cet été dans une situation de crise; or, ce n'est pas du jour au lendemain, en pleine période estivale, que l'on trouve quelqu'un pour se charger de ce genre de médiation.

Je m'en suis expliquée devant la commission des finances. A la demande de ses membres, toutes les lignes budgétaires y afférentes lui seront transmises. Nous n'avons pas la moindre intention de cacher quoi que ce soit.

L'opération a coûté 160 000 francs à la Ville, c'est vrai, mais voilà, c'était une situation de crise. Je pense – et le Conseil administratif avec moi – que la Ville s'en est plutôt bien tirée. Cette crise aura permis aussi de voir des solutions concrètes se dessiner en matière de prise en charge des requérants au niveau du Canton. Tout un plan d'action a été défini et M. Leuenberger y a très certainement contribué. Je puis vous rassurer, Monsieur le conseiller municipal: il n'a pas dormi! Il était actif tous les jours de la semaine, afin d'essayer de trouver des solutions.

M. Adrien Genecand (LR). Tant mieux si j'ai la parole, parce que je n'ai pas très bien compris un détail dans la réponse que vient de donner la magistrate. A mon avis, Monsieur Leuenberger n'a pas été payé 100 francs l'heure, car à raison de cent heures de travail on n'arrive pas à un cachet total de 20 000 francs. Il a donc été payé 200 francs l'heure! Il est important de le dire: telle n'est pas du tout la somme pratiquée habituellement dans le cadre d'une médiation.

J'en viens à ma question, dont je pense qu'elle s'adresse à M. Kanaan. Comment est-il possible que l'Usine, laquelle n'est pas au bénéfice d'une autorisation de débit de boissons en ce moment, continue à recevoir les subventions de la Ville de Genève au bénéfice des multiples entités qui composent ce groupement? On sait que c'est le plus grand débit de bière de Suisse – cela a souvent été dit tout à fait ouvertement dans cette enceinte – et c'est très bien, mais comment se fait-il qu'il ne dispose pas de l'autorisation de vendre de l'alcool habituellement délivrée par le Canton, et que la Ville de Genève continue à lui verser des subventions?

Ma question est très simple. Est-ce que, comme avec No Bunkers cet été où, malgré ce que dit M^{me} Kanaan... (*Rires.*) Non, M^{me} Alder! Mais vous aurez compris, chers collègues, que M^{me} Alder et M. Kanaan ont été très complices dans le dossier concernant No Bunkers... avec des résultats douteux, pour dire le moins, puisqu'en fin de compte les occupants du Grütli sont retournés dans les bunkers...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Genecand.

M. Adrien Genecand. Ma question est simple: le Conseil administratif soutiendra-t-il l'Usine comme No Bunkers? La Ville devra-t-elle payer – aux frais des contribuables – si le Canton lui met une amende, étant donné qu'elle subventionne et loge une association qui exerce ses activités en violation de la loi?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous confirme tout d'abord que M^{me} Alder et moi nous nous entendons très bien, mais nous n'avons pas l'intention de convoler en justes noces!

Je passe maintenant à votre double question. Tout d'abord, en ce qui concerne l'occupation du Grütli, je pense très sincèrement que cette action a permis d'accélérer concrètement les démarches en vue de la création de logements d'urgence pour les personnes déjà sur place ou qui arriveront ensuite – car elles viendront, que cela vous plaise ou non. Pour ma part, je m'en réjouis. J'estime que le coût de l'opération est extrêmement modeste, en regard des enjeux qui nous attendent dans ce domaine.

Cette affaire a donc permis d'accélérer massivement les démarches, je le répète, et il y a maintenant des solutions opérationnelles à l'Hospice général. Je sais que vous ne serez pas d'accord, Monsieur Genecand, mais c'est une réalité. On peut nier les réalités, bien sûr... C'est votre droit. Mais la réalité demeure!

J'en viens à votre autre question concernant l'Usine. Tout d'abord, la subvention générale qui lui est versée par la Ville concerne la prise en charge des fluides, c'est-à-dire l'énergie, l'électricité et l'eau. Ces 90 000 francs inscrits au budget – si ma mémoire est bonne – financent ce volet précis, et non les activités de l'association faîtière. Par ailleurs, certaines entités actives à l'Usine, comme le Théâtre de l'Usine ou Post Tenebras Rock (PTR) pour la musique, sont subventionnées spécifiquement pour leurs activités et ces dotations-là ne sont pas remises en cause. Contrairement à d'autres sources de subventionnement, la Ville reste indépendante et ne met donc pas sous pression les acteurs culturels comme le Théâtre de l'Usine, sous prétexte qu'il y a un problème administratif.

Par ailleurs, l'Usine a été longtemps – à tort ou à raison – au bénéfice d'une autorisation d'exploitation globale attribuée par le Conseil d'Etat, à l'époque. Mais on peut renier le passé, pas de problème! La nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) n'est pas encore en vigueur après la révision de son ancienne mouture. Je suis d'ailleurs curieux de savoir quand elle le sera enfin, il me semble que c'est prévu pour le mois de janvier 2016. Appliquer rétroactivement une nouvelle loi, c'est intéressant, comme démarche!

Ce qui est très dommage, c'est le malentendu consécutif à une rencontre qui a eu lieu en avril 2015, si je me souviens bien, entre les deux magistrats du Canton les plus concernés, M. Maudet et M^{me} Emery-Torracinta, et une délégation de l'Usine. Tout le monde est sorti de cette séance en disant: «Génial, on est d'accord!» La Ville n'y avait pas assisté, mais je me suis réjoui de ce résultat. Or, visiblement, toutes les parties impliquées n'ont pas gardé le même souvenir de ce qui a été convenu. Je le regrette. Je pense que les divergences ne sont pas énormes, mais le dialogue est apparemment rompu et je le déplore. Si je peux contribuer à le rétablir, je serai le premier à agir dans ce sens.

J'aimerais encore relever que la LRDBHD, qui a évolué dans la bonne direction sur certains points, a d'autres aspects moins positifs: en effet, j'estime qu'elle segmente trop les différents types d'activité. L'Usine est un lieu polyvalent. Or, dans le domaine de la culture, on a besoin de lieux polyvalents où l'on ne sépare pas administrativement...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Kanaan, s'il vous plaît.

M. Sami Kanaan. Je vais conclure, Monsieur le président de séance. Il ne faut pas séparer la gestion des diverses activités culturelles comme le théâtre, la danse, le bistrot, la bière et ainsi de suite. Une certaine polyvalence et une certaine flexibilité sont nécessaires. La créativité est à ce prix. Si on verse dans la bureaucratie administrative, on tue la créativité et on n'a plus qu'à fermer les lieux culturels. Pour ma part, j'espère vivement que le dialogue se rétablira, mais la Ville n'a aucune raison aujourd'hui de couper une quelconque subvention en faveur de l'Usine.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la politique de la Ville et de l'Etat par rapport aux surélévations de bâtiments. On le sait, dans les quartiers populaires du centre-ville, de nombreuses surélévations ont été réalisées et beaucoup d'autres sont prévues. Je citerai quelques exemples

récents: la «surélévation de la surélévation» à la Jonction, la route d'Aire, la Migros de la place de la Navigation aux Pâquis... Malgré les critères retenus dans la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), beaucoup de ces surélévations ont été faites sur dérogation; aux Pâquis, c'est le cas de 80% d'entre elles. Certaines fois, elles n'ont même pas bénéficié d'une quelconque autorisation.

Nous avons appris qu'une collaboration avait été engagée entre la Ville et le Canton afin d'élaborer des critères communs d'évaluation des projets de surélévation, lesquels ne devraient pas prendre en compte uniquement les profits à tirer des futurs logements, mais aussi la qualité de vie des habitants des immeubles concernés. Un projet pilote devrait être élaboré. Pouvez-vous nous dire quel est son état d'avancement, Monsieur Pagani? Quels critères seront appliqués pour autoriser ou non les futures surélévations?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne pense pas que ce soit le lieu de donner ici un cours juridique sur l'application de la loi, laquelle stipule en substance qu'il peut y avoir des dérogations. Lorsqu'elles portent sur des surélévations, elles doivent néanmoins tenir compte de l'harmonie de la rue et de toute une série de critères.

Or, M. Mark Muller ne les a pas respectés. Il s'est contenté de compter le nombre d'étages existants et de dire: «Là, il y en a tant et on peut en rajouter trois, voire quatre...» Ce qui a donné lieu à des bagarres juridiques que certains ici ont d'ailleurs déplorées – mais qui nous ont néanmoins permis d'obtenir une jurisprudence du Tribunal fédéral.

Depuis, le Canton a changé de conseiller d'Etat – à cause des événements que l'on sait – et le nouveau magistrat M. Hodgers a souhaité revenir dans le cadre légal. Comme vous l'avez dit, Madame la conseillère municipale, nous avons mis en place une commission Etat-Ville qui a mandaté un expert reconnu – un professeur de l'Ecole polytechnique fédérale – lequel nous a livré un rapport donnant lieu à une expertise. Dans ce cadre, nous avons pu considérer une série de cas et les confronter aux dispositions de la loi. Nous avons convenu qu'il fallait tenir compte des critères énoncés, car ils sont de qualité et nous permettent d'avancer.

J'ai demandé qu'ils soient appliqués pendant quelques mois aux bâtiments sur lesquels il y a divergence entre la Ville et l'Etat et qu'ainsi les deux entités puissent se rencontrer dans quelques semaines, afin de valider cette nouvelle politique des surélévations. Dès lors que la Ville l'aura fait, les dossiers passeront à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et à la Commission d'architecture; les critères généraux retenus par les uns et les autres seront pris en compte pour autoriser ou non les surélévations.

Cela étant – et j'en terminerai par là – en huit ans, 400 appartements ont été créés dans le cadre de surélévations d'immeubles, c'est-à-dire pas grand-chose. Aujourd'hui, ce genre d'intervention coûte de plus en plus cher et les propriétaires qui veulent surélever leur bâtiment – je ne parle pas d'aménager les combles – sont quasiment obligés d'y ajouter trois étages pour rentabiliser l'opération. Bien évidemment, ils y renoncent!

M. Michel Nargi (LR). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Comme vous le savez peut-être, Monsieur le magistrat, la grue qui se trouve sur le quai marchand des Pâquis sera prochainement retirée. Cette mesure suscite l'inquiétude de l'Association des propriétaires de bateaux et de l'Amicale des pêcheurs du lac Léman, la grue en question étant nécessaire aux activités de leurs membres. D'après mes informations, un ingénieur du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture s'est même rendu sur place, afin de faire un état des lieux.

Je souhaiterais savoir, Monsieur Pagani, si vous êtes au courant de la situation et si vous prévoyez une solution de remplacement pour cette grue, en concertation avec le conseiller d'Etat M. Luc Barthassat.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Vos propos m'étonnent, Monsieur le conseiller municipal. Si votre information est exacte, je m'opposerai au retrait de cette grue – nous parlons bien de celle qui se trouve sur le quai marchand des Pâquis, n'est-ce pas? Elle est historique, je crois même qu'elle est classée. De plus, la Ville gère depuis quatre ans les quais bas, donc les quais marchands des Eaux-Vives et des Pâquis. Cette affaire dépend soit de moi, soit de M. Guillaume Barazzone, et il n'est pas question d'enlever la grue.

En revanche, nous entendons «faire le ménage» sur ce site. Je me réjouis d'avoir pu, avec l'aide du Conseil municipal, débarrasser les conteneurs installés auparavant sur le quai marchand des Pâquis et mettre à la disposition des Mouettes genevoises, représentées par M. Charrière, des bâtiments situés de l'autre côté. C'est l'ancienne douane, que cette société occupe depuis une année. Par ailleurs, son personnel dispose maintenant de vestiaires installés dans une extension que nous avons aménagée du côté des toilettes, au bas du quai des Pâquis. En tout cas, les conteneurs ont disparu.

Nous continuerons à «faire le ménage», car de très nombreuses personnes se promènent tous les jours sur ces quais et jouissent du panorama exceptionnel.

Cela fait partie des prestations que nous devons offrir à la population genevoises et aux touristes en visite dans notre ville.

Vous aurez admiré, Mesdames et Messieurs, l'aménagement que nous avons fait de l'autre côté du quai marchand des Eaux-Vives, juste à côté du Jet d'eau. Le contraste est saisissant par rapport à la situation antérieure, ou l'on ne voyait rien du tout de ce beau panorama. Aujourd'hui, on peut se promener à cet endroit et boire un verre tout près de l'eau, c'est exceptionnel. La qualité de notre rade est en jeu.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Le conflit qui oppose les pétitionnaires écartés du quatrième étage de la bibliothèque de la Cité et sa directrice continue. La presse a abondamment relaté cette affaire qui tourne à Clochemerle, il faut bien le dire. *L'Illustré* a récemment publié un article sur le sujet.

Des travaux ont été réalisés au quatrième étage de la bibliothèque. Un panneau en bois a été fixé pour rendre inutilisable le meuble existant, d'ailleurs caché par un rideau noir. La directrice manifeste un empressement – que dis-je, un certain zèle – à empêcher nos vaillants retraités de réintégrer ce quatrième étage au demeurant vide. Je crois qu'une réunion est prévue le lundi 12 octobre entre les pétitionnaires et la direction de l'institution. Il semblerait qu'un monsieur âgé de 87 ans, M. C., à l'origine de la pétition, soit écarté de cette rencontre. De surcroît, la directrice veut apparemment lui interdire l'accès de la bibliothèque de la Cité.

Où en est cette affaire, Monsieur le magistrat? Pourriez-vous intervenir, afin de mettre fin à ce triste feuilleton? Je vous en remercie d'avance.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je salue votre intérêt pour les bibliothèques municipales, mais vous êtes particulièrement mal informé à ce sujet. Je ne sais pas qui vous a transmis ces éléments concernant le calendrier des tractations et l'évolution de la situation.

Tout d'abord, il n'y a aucun malentendu. J'assume pleinement l'ensemble des travaux effectués à la bibliothèque de la Cité, y compris – j'insiste sur ce point – les imperfections ou les erreurs qui ont pu se produire dans le cadre d'un chantier aussi complexe. Ce n'est pas M^{me} Pürro qui s'est levée un matin en ayant décidé de réaménager la bibliothèque de la Cité selon son bon goût! Ces choix ont été mûrement réfléchis, mais je tiens à souligner qu'il y a eu quelques imperfections qu'il convient de corriger. Je le répète, c'est un chantier très complexe dans un bâtiment difficile.

Cela dit, la réunion avec les pétitionnaires a déjà eu lieu. Je les ai reçus mardi dernier... (*Remarque de M. Ivanov.*) Attendez, laissez-moi finir, Monsieur le conseiller municipal! M. C. – car je crois savoir de qui vous parlez – a bien évidemment été reçu comme les autres. C’était d’ailleurs une grande délégation; j’avais proposé de recevoir cinq ou six personnes, j’en ai vu arriver quinze... Nous avons eu un échange animé, très franc, à la suite duquel nous avons convenu de faire le tour de la bibliothèque avec une partie des pétitionnaires pour examiner une série d’améliorations possibles.

Une autre affectation est prévue pour le quatrième étage mais, à ce que j’ai compris, certaines plaintes des pétitionnaires portaient moins sur ce point précis que sur l’accessibilité aux numéros précédents des revues et des magazines, la tranquillité nécessaire à la lecture, d’accessibilité, de déplacement et ainsi de suite. Ces aspects ne relèvent pas tous de l’aménagement du quatrième étage en tant que tel. Comme le disait une participante à la réunion, le rêve des pétitionnaires serait de récupérer cet étage, mais ils seraient partiellement satisfaits si les conditions de lecture des périodiques et des magazines étaient améliorées. Ce sera fait, nous visiterons les lieux ensemble prochainement.

A priori, nous n’interdisons évidemment à personne l’accès aux bibliothèques municipales – je ne souhaite pas imposer une telle mesure! Il faut souligner quand même que le nouvel aménagement répond notamment au succès impressionnant de la bibliothèque de la Cité, qui accueille des milliers d’usagers. Dans ce contexte, c’est la vie démocratique qui prime: les modalités de fréquentation des lieux doivent respecter tout le monde. Les pétitionnaires ont abordé d’une manière que je qualifierais de très dynamique – parfois même un peu trop – les autres usagers, dont certains se sont plaints en disant qu’ils venaient là pour lire, étudier et emprunter des ouvrages, pas pour se faire aborder de la sorte. Les esprits se sont quelque peu échauffés, mais le calme reviendra certainement. En tout cas, tout le monde est le bienvenu à la bibliothèque de la Cité.

Quant à la réunion du 12 octobre que vous avez évoquée, Monsieur Ivanov, elle n’a rien à voir avec cette problématique. Il s’agit d’une rencontre entre la commission du personnel des bibliothèques municipales et des syndicats.

M. Olivier Gurtner (S). Ma question s’adresse à M. Guillaume Barazzone. Elle concerne la loi sur la restauration, le débit de boissons, l’hébergement et le divertissement (LRDBHD) – ouf, je suis parvenu à citer tout l’intitulé! – laquelle entrera en vigueur au mois de janvier 2016. Dans le contexte actuel, l’Usine fait face à des difficultés administratives croissantes et aux manœuvres dilatoires du Département de la sécurité et de l’économie s’agissant de la sub-

vention de la Loterie romande. J'aimerais connaître la position de la Ville de Genève quant à la consultation relative au règlement d'application. Est-ce possible? Si tel n'est pas le cas, pourquoi? Et quand pourrions-nous en être informés?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je ne sais pas si vous assistiez l'autre jour à la séance de commission où j'ai donné quelques explications à ce sujet. Le département de M. Kanaan est directement concerné par la LRDBHD et son règlement d'application, de même que le mien, puisque nous nous occupons de l'application de cette loi notamment sur le domaine public. La position de la Ville de Genève, forte de celle de nos deux départements, a été signifiée au Département cantonal de la sécurité et de l'économie. Actuellement, le processus de consultation est en cours.

A ma connaissance, nous n'avons pas encore eu de retour de la part du Département de la sécurité et de l'économie. Lorsque tel sera le cas, nous pourrions vous faire part en commission – par exemple à la faveur de l'une des nombreuses motions traitées à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – des points principaux concernant la prise de position de la Ville. Cela dit, nous l'avons déjà fait l'autre jour et je pense que ce n'est pas le lieu de recommencer – cela prendrait d'ailleurs beaucoup de temps. Mais sachez que nous sommes bien évidemment ouverts à discuter de cette problématique avec le Conseil municipal ou, du moins, à lui faire part de nos inquiétudes et de nos prises de position sur le fond en matière d'application de la LRDBHD.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone, car elle concerne son département – et plus précisément le Service d'incendie et de secours (SIS). A vrai dire, j'aurais pu la poser il y a quelques mois déjà, mais je me disais que le magistrat nous soumettrait peut-être une proposition de renforcement dudit service. Les données actuelles attestent que seules 60% des interventions du SIS sont réalisées dans les temps réglementaires impartis et que celui-ci compte 13 200 heures supplémentaires de travail effectuées. Je m'étonne donc que M. Barazzone ne nous ait soumis aucune proposition à ce sujet. Que peut-il répondre à cela?

En outre, j'aimerais qu'il me donne son opinion sur la position de la droite, laquelle prône un retour à l'austérité en matière de budget tout en refusant d'entrer en matière sur le projet de budget 2016 de la Ville de Genève. De fait, elle nous empêche de voter les postes que nous savons nécessaires au SIS.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je me permettrai de ne pas répondre à la deuxième partie de votre question, qui est de nature ultrapolitique; je ne suis pas un commentateur politique, je pense qu'il y a des journalistes pour procéder à ce genre d'analyses et que les conseillers municipaux peuvent le faire aussi. Ce n'est pas à moi de juger ce qui se décide au Conseil municipal, au sujet du projet de budget comme du reste. J'ai mon avis personnel et je le garderai pour moi aujourd'hui.

En ce qui concerne le SIS, vous mettez le doigt sur un point très important. J'ai déjà parlé plusieurs fois ici de la problématique des effectifs. Il y a plusieurs années déjà, j'avais demandé une augmentation de postes – vous vous rappelez, il y en avait sept supplémentaires – et le Conseil municipal les avait acceptés. Nous en avons obtenu encore trois autres par décalage interne de postes, plus un payé par le Canton.

J'ai souligné en commission les enjeux du SIS. Je suis en train de préparer une note à l'attention du Conseil administratif à ce sujet. Pourquoi? Parce que l'organisation du service en question remonte à l'année 1972 et n'a pas été adaptée depuis. Il y a toujours une caserne principale et deux casernes secondaires, alors que la population s'accroît et que les risques augmentent. Ce sera encore davantage le cas à l'avenir, notamment en raison de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Vous avez fait allusion aux recommandations énoncées au niveau fédéral par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers, Madame Pérez. Il est vrai qu'aujourd'hui nous n'atteignons malheureusement pas ces normes dans 60% des cas. J'en rappelle la teneur: dix minutes entre l'appel de la personne et l'arrivée sur les lieux en zone de forte densité, en ville; quinze minutes en zone de faible densité, en campagne.

Il est clair – mais je l'affirme sous réserve de l'approbation du Conseil administratif et du Conseil municipal – que nous aurons besoin d'effectifs plus nombreux au SIS. Il en va de la sécurité des citoyens, qui est à mon avis une tâche régalienne de l'Etat. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, pour des raisons historiques, la Ville est chargée de la sécurité et de la lutte anti-incendie sur l'ensemble du territoire du canton. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler mais, à titre personnel, je pense qu'il faut augmenter les effectifs du SIS pour répondre à la menace et aux risques accrus dus au feu – mais aussi pour pallier la fatigue du personnel actuel.

Vous l'avez dit, Madame Pérez, les sapeurs-pompiers ont été appelés à de très nombreuses reprises, au cours de ces derniers mois et de ces dernières années. Or, qui dit fatigue du personnel dit aussi risques pour la population. On le voit, les risques s'accroissent! Il est donc urgent d'agir là contre.

M^{me} Anne Carron (DC). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Elle porte sur le tronçon de l'avenue Krieg actuellement en chantier à cause des travaux d'installation de nouvelles canalisations et de la pose d'un revêtement phonoabsorbant. J'ai été interpellée par certains habitants du quartier qui trouveraient opportun d'en profiter pour installer des places de stationnement supplémentaires pour les vélos. Ma question est la suivante: a-t-on prévu d'en aménager de nouvelles dans le cadre du crédit voté pour ces travaux? Si tel n'est pas le cas, est-il encore possible de le faire à l'occasion du chantier en cours?

Le président. M. le conseiller administratif Rémy Pagani vous répondra demain.

M. Souheil Sayegh (DC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani. On reste dans le même quartier, du côté de l'avenue Krieg, où les travaux que vient de mentionner ma collègue perturbent beaucoup la circulation sur le tronçon de la route de Florissant.

C'est à ce sujet que j'ai été interpellé par des citoyens. Au niveau du croisement entre la route de Florissant et la rue Robert-De-Traz, les véhicules des gens qui regagnent leur domicile peuvent difficilement tourner à gauche pour emprunter le tronçon de la rue Robert-De-Traz en direction de Conches. Dans l'autre sens, quand on vient de Conches, la circulation est perturbée par la double voie du bus et des automobiles descendant vers la ville.

Existe-t-il un plan d'aménagement dans ce quartier prévoyant la construction d'un giratoire à cet endroit précis? Un tel dispositif permettrait de fluidifier le trafic, voire de le diminuer ou de le ralentir afin d'assurer la sécurité des piétons. Ces derniers n'ont aucune possibilité de traverser la chaussée lorsque le feu passe au vert pour les voitures qui descendent, au croisement entre le chemin Rieu et l'avenue Louis-Aubert, car aucune ne s'arrête. Je clos là ma question.

Le président. M. Rémy Pagani vous répondra demain.

M. Sylvain Thévoz (S). Thank you, Mister President. My question is for Sami Kanaan, ministry of culture. It's about the MAH, as you say in Geneva. I see that you... Excuse me, the afterwork project in the MAH...

Le président. Monsieur Sylvain Thévoz, jusqu'à preuve du contraire, vous devez vous exprimer en français. Je vous ai coupé le micro, vous parlez dans le vide!

(Le président a désactivé le micro de M. Thévoz, qui continue à s'exprimer en anglais hors micro.)

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse – en français – à M. Guillaume Barazzone. Je lui rappelle qu'il doit encore répondre à une autre question que je lui ai posée lors d'une séance précédente. Celle d'aujourd'hui concerne l'autorisation de tenir des stands de récolte de signatures.

Ce week-end, un certain nombre de citoyens ont récolté des signatures en déambulant feuille en main sur la plaine de Plainpalais – c'est ce que l'on appelle des «stands volants». Or, ils ont été interpellés par un agent de la police municipale (APM) qui leur a signalé qu'une autorisation était nécessaire pour cet usage du domaine public. Il me semblait pourtant que ce n'était pas nécessaire pour les stands volants. Etes-vous en mesure de me le confirmer, Monsieur le magistrat? Si j'ai raison, pourriez-vous transmettre l'information à vos services, afin que la maréchaussée soit au courant?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je prends note de votre remarque, Monsieur Gomez, et je ferai à nouveau passer le message – car je crois que nous en discutons tous les mois! Il se peut que quelques APM peinent encore à faire la différence entre les stands fixes et la distribution de tracts ou la récolte de signatures. Cela dit, j'admets que ce n'est pas toujours facile à distinguer sur le terrain. Mais je transmettrai la directive et tâcherai d'éclaircir la situation, afin de savoir ce qui s'est passé sur la plaine de Plainpalais ces derniers jours.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani; elle concerne le quartier de la promenade de l'Europe, aux Charmilles. Depuis la fin des travaux sur la nouvelle allée Pic-Pic et l'aménagement du parc Hentsch, des poubelles enterrées ont été installées à côté de la crèche, à proximité immédiate de l'école primaire de l'Europe, sur une petite place qui s'est peu à peu transformée en parking sauvage. Cette situation prévaut sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Or, il s'agit d'un lieu de passage important pour les piétons, près de la crèche et de l'école.

Monsieur le magistrat, quels aménagements avez-vous prévus à cet endroit, et dans quels délais comptez-vous les réaliser?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, d'habitude, je dis que je répondrai à ce genre de questions le lendemain. Du coup, mes services moulinent tout le matin suivant, des responsables vont sur place, identifient le problème et trouvent une solution.

C'est ce que nous ferons cette fois encore, mais il serait mieux de m'envoyer une photo. C'est ainsi que procèdent déjà certains membres du Conseil municipal: quand ils constatent que quelque chose ne va pas, ils m'envoient une photo avec une brève explication que je transmets ensuite à l'administration, afin de trouver des solutions moins «radicales». En effet, en un seul jour, on ne parvient pas à trouver de bonnes solutions. Il vaut mieux intégrer vos remarques à la gestion quotidienne de l'administration pour résoudre les problèmes très pertinents que vous soulevez.

Telle est ma conception du service public; jusqu'à présent, elle a très bien fonctionné. Par conséquent, je vous prie de prendre une photo de ce que vous déplorez et de me l'envoyer par courriel, parallèlement à la réponse que je vous donnerai, afin que nous trouvions une solution.

M. Pierre Gauthier (EàG). Du 13 mai au 18 octobre 2015, une exposition est organisée au Jardin botanique. Sa présentation est formulée ainsi: «Sans doctrine, sans prosélytisme et sans athéisme non plus, nous vous invitons à parcourir une partie de notre histoire spirituelle commune (...)». Je suis assez surpris qu'un organisme public puisse décider d'exclure les athées du champ de la spiritualité, voire de l'humanité – ou, en tout cas, de la visite du Jardin botanique! Quelles sanctions exemplaires seront-elles prises à l'encontre des responsables de cette inacceptable violation grave de l'article 2 de la déclaration universelle des droits de l'homme, au respect de laquelle nous sommes tous tenus?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il faut respirer! Je crois que personne n'est exclu de nos expositions. (*Remarque de M. Gauthier.*) Votre question est profondément... (*Remarque de M. Gauthier.*) C'est mon tour de répondre, Monsieur le conseiller municipal! (*Remarque de M. Gauthier.*) Eh bien, je me permets de vous faire remarquer qu'il existe quelque chose qui s'appelle la liberté artistique et que la formule que vous avez lue n'exclut personne, elle accompagne juste le titre d'une exposition. Vous l'interprétez comme vous l'entendez, c'est votre liberté personnelle à vous... (*Remarque de M. Gauthier.*) Monsieur le conseiller municipal, je vous prie de vous taire pendant que je réponds! D'accord? (*Remarque de M. Gauthier.*) Vous avez le droit d'être choqué, mais je trouve votre réaction profondément

déplacée vis-à-vis d'une exposition extrêmement intéressante... (*Remarque de M. Gauthier.*) ... qui est très appréciée... (*Remarque de M. Gauthier.*) Bon, j'arrête de répondre, Monsieur le conseiller municipal!

Le président. Excusez-moi, Monsieur le magistrat. Monsieur Gauthier, vous avez eu le temps de poser votre question, ayez maintenant l'obligeance d'écouter la réponse, merci! (*Remarque de M. Gauthier.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je crois que M. Gauthier a vraiment besoin de respirer! Je réponds au moins à l'attention des autres membres du Conseil municipal. L'exposition *Plantes & Spiritualités* est très réussie, elle est tout à fait ouverte et évidemment pas du tout prosélyte, puisque nous sommes dans une république laïque. Personne n'est exclu, bien sûr! Le titre choisi relève de la liberté du Conservatoire et Jardin botaniques dans l'organisation de ses expositions. C'est une forme d'appel visant à susciter la curiosité et je m'en félicite, car c'est ainsi que j'entends que les institutions culturelles travaillent.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à M. Kanaan, à M. Pagani ou aux deux ensemble puisque, quand on aime, on ne compte pas... Depuis deux ans, les députés du Grand Conseil tout comme les conseillers municipaux savent que, pour éviter que le coût de la construction de la Nouvelle Comédie ne prenne l'ascenseur vers des hauteurs vertigineuses, il faut que les travaux commencent avant le mois de juin 2016.

Or, une majorité des membres de la Commission des travaux du Grand Conseil a pris prétexte du débat en cours sur la nouvelle répartition des tâches entre le Canton, les communes et la Ville de Genève en particulier pour refuser d'entrer en matière sur le financement cantonal de la Nouvelle Comédie, qui est le plus important et le plus beau projet culturel entrepris à Genève depuis une génération.

Au cas où la méthode légèrement dilatoire – je fais usage d'un euphémisme... – utilisée par la majorité de ladite Commission des travaux pour couler le financement cantonal du projet serait ratifiée par une majorité du plénum au Grand Conseil, quels sont les moyens dont dispose la Ville pour sauver malgré tout, conformément à l'esprit de la loi sur la culture, le projet de la Nouvelle Comédie? Comment éviter, sinon que la Ville soit seule à le payer, du moins que les coûts de construction n'exploient, simplement parce qu'une commission du Grand Conseil ou le Grand Conseil lui-même n'ont pas envie que le Canton y contribue?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes face à une situation difficile. Je n'ai pas pour habitude de stigmatiser les procédures genevoises, mais celle-là se déroule vraiment «à la genevoise»! Je veux dire par là que nous avons fixé – ou plutôt vous avez fixé – des conditions à la participation du Grand Conseil au financement de la culture, le Grand Conseil en a fixé d'autres et, avec toutes ces conditions qui s'additionnent, certains dossiers – mais heureusement pas la majorité – se cassent la figure!

J'espère que ce ne sera pas le cas de celui de la Nouvelle Comédie, à laquelle tout le monde tient – du moins, c'est le cas de la majorité de ce parlement. Mais cette nouvelle affaire est extrêmement désagréable!

Sur la plan de la construction, c'est extrêmement simple – vous l'avez d'ailleurs bien compris, puisque vous m'avez voté un crédit de 2,4 millions de francs supplémentaires pour que je continue à travailler jusqu'au mois de juin 2016. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons obtenu il y a une semaine et demie l'autorisation de construire la Nouvelle Comédie. Nous sommes tenus à des délais fermes, fixes et impératifs. Vous avez bien perçu la situation lorsque je suis venu la présenter à la commission des travaux du Conseil municipal.

Cela fait trois ans que nous essayons de dégager au maximum la «tête» de la construction de la gare des Eaux-Vives. Nous avons fait en sorte d'agir en pleine coordination avec le chantier de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Evidemment, si cette «tête» n'est pas mise en route à l'heure dite, à savoir au mois de juin 2016, la fenêtre se refermera. La construction du centre commercial aura déjà commencé à ce moment-là, de même que celle – à la charge des Chemins de fer fédéraux (CFF) – du bâtiment administratif en face de l'emplacement de la Nouvelle Comédie et celle des deux parkings de part et d'autre. Mais la gare elle-même n'aura pas pris le train – passez-moi le jeu de mots! – et ne pourra plus être mise en route dans les mêmes conditions. Il faudra rouvrir un chantier alors que les autres auront déjà démarré – si on y parvient, car il s'agira encore de trouver les 45 millions de francs manquants.

Cela implique évidemment le dépôt d'une nouvelle proposition. Je n'ai pas imaginé une telle éventualité, mais j'en conclus d'ores et déjà que ce serait quasiment impossible, vu la complexité du dossier. Celles et ceux qui ont visité les gares du CEVA lors des portes ouvertes organisées le week-end dernier ont bien compris la grande complexité du chantier. On le voit, cela ne nous permet pas d'envisager un autre scénario. Un plan B est impossible si le crédit prévu n'est pas libéré. Le crédit de réalisation lui-même restera dans les limbes de l'administration, tant que ces 45 millions de francs ne seront pas votés par le Canton.

A ce sujet, je tiens à apporter une précision: le montant que vous avez fixé pour cette participation s'élève bien à 45 millions de francs. Si le Grand Conseil

avait l'idée de me voter seulement 30, 15 ou 10 millions de francs, je ne pourrais pas ouvrir le chantier. Voilà tout!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Une fois n'est pas coutume, je compléterai la réponse de M. Pagani pour dire que c'est maintenant ou jamais avec la Nouvelle Comédie. C'est simple! La majorité du Conseil municipal a décidé que l'apport financier du Canton était nécessaire. J'ai évoqué hier devant la commission des arts et de la culture le problème qui se pose maintenant: à priori, la fenêtre s'est refermée au niveau du Grand Conseil pour le vote de ces 45 millions de francs. En cas de refus, je ne puis qu'espérer que les tenants du non parmi les députés parleront un jour avec les membres de leur groupe au Conseil municipal – il s'agit bien du même groupe «à deux étages» – car leur prise de position tue le projet.

On a le droit d'être contre un projet, c'est la démocratie, mais alors il faut assumer: on dit ouvertement qu'on s'y oppose, on n'affirme pas «on est pour, mais à condition que...» en créant des conditions contradictoires.

Aujourd'hui, le projet de la Nouvelle Comédie est vraiment en danger – et je pèse mes mots, je ne m'exprime pas souvent ainsi. Il n'y a pas de plan B. Si la Nouvelle Comédie n'est pas construite, la Comédie actuelle fermera ses portes dans quelques années et on aura tué une scène à Genève.

La discussion sur le désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes avance bien; nous devrions aboutir à une déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif au cours des semaines ou des mois à venir. Cependant, les calendriers respectifs de la Ville et du Canton diffèrent. Si les députés espèrent régler d'un coup de baguette magique le désenchevêtrement des tâches dans le domaine de la culture d'ici quatre semaines, ils se trompent, car c'est impossible pour des raisons évidentes de respect des procédures – sans parler du respect du Conseil municipal et des principaux acteurs concernés.

Si certains veulent vraiment se livrer à ce genre de prise en otage, cela finira très mal pour tout le monde: on n'aura ni la Nouvelle Comédie, ni le désenchevêtrement et ce sera une belle *Genferei* à l'échelle fédérale!

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Elle porte sur les résultats toujours attendus de l'audit sur les Unités d'action communautaire (UAC) du Service social. On nous les avait annoncés et même promis pour le mois de juin dernier, puis pour le début du mois de septembre. Or, nous sommes en octobre et nous ne les avons toujours pas reçus! Je commence à m'inquiéter... En tout cas, je me réjouis de pouvoir lire ces résultats.

Le président. Manifestement, il vous sera répondu demain.

M. Tobias Schnebli (EàG). Le drame des réfugiés auquel est confrontée l'Europe – et, de manière plus indirecte, la Suisse – continue. Les agences onusiennes estiment que cette crise va durer. Notre enceinte a accueilli un débat animé sur cette même thématique il n'y a pas longtemps.

Plus précisément, je rappelle au Conseil administratif que le Conseil municipal, lors de sa dernière session plénière, a voté une résolution et une motion sur le sujet: la résolution R-188 «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie» et la motion M-1191 «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire». Il s'agit de s'activer pour accueillir un plus grand nombre de réfugiés qui frappent aux portes de l'Europe et de la Suisse. L'exécutif a-t-il déjà entrepris l'une ou l'autre des démarches demandées dans le cadre de ces deux objets acceptés par la majorité du Conseil municipal?

Le président. Quelqu'un vous répondra demain, je pense.

M. Laurent Leisi (MCG). Ma question est toute simple. Elle s'adresse à M^{me} Salerno ou, peut-être, à M^{me} la maire Esther Alder. Sachant que certains investissements de la Banque nationale suisse (BNS) sont particulièrement tendancieux, j'aimerais savoir si la Ville de Genève en possède.

Le président. Il vous sera répondu demain.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani, qui a l'air de beaucoup affectionner la rade de Genève. Je suis fort étonnée d'un certain manque d'aménagement aux Pâquis. Je m'explique: il s'agit d'un lieu très agréable et très aimé des Genevois où l'on peut manger la fondue... C'est les bains des Pâquis!

Je m'y suis rendue l'autre jour avec une personne d'un certain âge – pour ne pas dire d'un âge certain. Or, le petit pont à franchir au début de la digue n'est pas du tout éclairé et le trottoir n'est même pas signalé par une bande blanche. Cela pourrait s'avérer extrêmement dangereux. Il me semble pourtant qu'il existe des petites lumières encastrables au sol. Je ne dis pas qu'il faut éclairer toute la digue, mais au moins jusqu'au restaurant qui est très fréquenté et dont il serait bon de faciliter l'accès. Monsieur Pagani, puis-je vous suggérer d'aménager le plus rapidement possible cet endroit pour la sécurité des habitants de Genève?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je connais ce petit pont depuis que je suis gamin. Je crois qu'il doit avoir cent cinquante ans – et personne ne s'en est encore plaint! Madame la conseillère municipale, c'est un problème d'arbitrage entre les dépenses à faire ou pas. Certains déplorent les investissements de la Ville de Genève... Je veux bien étudier la possibilité de ce que vous suggérez, mais je suis sûr qu'ensuite on me dira de mettre des lumières carrément jusqu'au pont, et même depuis le pont jusqu'aux bains des Pâquis. Il est vrai que l'endroit est sombre la nuit, surtout le 12 décembre qui est la nuit la plus sombre à Genève...

Et puis, on me demandera encore de mettre des barrières! Il y en a déjà sur la digue, mais certains voudront que j'en installe même ailleurs. J'ai déjà entendu des remarques du genre: «Sur les berges du lac, à Genève, mon gosse risque de tomber à l'eau.» Mais à Venise, est-ce qu'on met des barrières partout? Non! Je prends note de votre demande, Madame la conseillère municipale, mais je ne suis pas sûr d'y répondre favorablement.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le magistrat, à l'instar de nombreux habitants de Genève, j'ai lu tout récemment dans la presse que vous aviez été débouté pour la septième fois dans le cadre des procès que vous avez engagés depuis plusieurs années contre l'Etat de Genève. Vous avez été débouté par la Cour de justice! Ces habitants comme moi-même, nous nous inquiétons du coût desdites procédures – je le répète, j'ai vu qu'il y en avait sept. J'aimerais savoir combien elles ont coûté, tant du point de vue des honoraires d'avocats personnels que de celui des dépens auxquels vous avez été condamné et des participations à honoraires envers l'Etat de Genève payées jusqu'à ce jour.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai déjà répondu plusieurs fois à ces questions-là. Je le répète: deux procédures ont été engagées, l'une contre la loi inique votée pour exclure la Ville de Genève du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), et l'autre contre moi pour avoir posé mes fesses – j'ose le dire! – à une réunion qui, semble-t-il, ne m'était pas destinée, alors que j'avais été convoqué régulièrement et que je faisais recours et bénéficiais de l'effet suspensif.

La procédure concernant la loi a été menée jusqu'au bout et nous avons été déboutés au Tribunal fédéral – mais la majorité du Grand Conseil a voté la réintégration de la Ville de Genève au conseil d'administration des TPG, ce qui allait de soi. Il paraît complètement aberrant que la Ville n'y participe pas, alors que la plupart des bus et des trams circulent sur son territoire. Les députés ont donc fait droit à notre volonté et à la bagarre que nous avons menée – que j'ai même menée

personnellement, car j'estimais que c'était un abus de droit – même si les tribunaux, y compris le Tribunal fédéral, n'ont pas donné raison à la Ville de Genève. Nous avons donc gagné, heureusement que nous avons lancé cette procédure!

En ce qui concerne l'avertissement qui m'a été adressé parce que j'avais bafoué l'autorité de surveillance et même prétendument remis en cause le respect de mon serment de magistrat, la procédure m'a coûté personnellement 20 000 francs. J'attends jusqu'à mercredi soir pour évaluer la possibilité de recourir auprès du Tribunal fédéral.

M. Stéphane Guex (EàG). Par un courrier du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), nous avons appris aujourd'hui que l'autorisation avait été donnée de détruire la salle du Plaza. J'aimerais savoir comment le Conseil administratif entend se prononcer au nom de la Ville dans ce dossier. Je rappelle qu'un collectif d'habitants de Genève s'est constitué pour sauver cette salle et empêcher sa démolition.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce dossier est extrêmement complexe. Il y a eu une procédure de classement du Plaza, c'est-à-dire du bâtiment de... Braillard, je crois. (*Remarques dans la salle.*) Non, de Saugey, pardon pour ce blasphème! La procédure en question a échoué devant le Tribunal fédéral, pas pour le bâtiment lui-même mais pour la salle. Un groupe de promoteurs italiens a demandé à démolir le Plaza, qui a pourtant une valeur historique pour tous les Genevois et toutes les Genevoises – ou, du moins, pour ceux qui y ont vu *Autant en emporte le vent* et d'autres chefs-d'œuvre du cinéma. C'était – et cela reste – l'un des plus grands écrans du centre-ville et même de la région.

M. Guillaume Barazzone et moi-même avons visité les lieux, car on nous avait dit que la salle était dans un état de complet délabrement. Nous avons consulté les sondages y afférents – un peu rapidement, certes, mais nous l'avons fait – et décidé de prendre à nouveau position au nom du Conseil administratif contre la démolition de cette salle. Nous avons donc émis un préavis défavorable que vous pouvez consulter sur internet, Monsieur Guex. Mais je ne sais pas si le Conseil administratif se joindra à l'action des opposants qui, je suppose, feront recours contre la décision du Canton de démolir le Plaza pour construire à la place des logements destinés à des étudiants. Ce bâtiment viendrait se caler entre ceux de Saugey; du point de vue architectural, le projet est bien conçu.

J'examinerai les arguments qui ont prévalu pour que le Canton décide de passer outre le préavis de la Ville de Genève et celui d'autres instances; je ne sais pas lesquelles, mais je crois – sous réserve de vérification – que la Commission

des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a elle aussi préavisé négativement. Je soumettrai à mes collègues du Conseil administratif la décision de faire recours ou non.

M. Vincent Subilia (LR). Si certains sont sortis pour mieux respirer, il en est d'autres qui souhaiteraient obtenir des réponses parfois plus précises! C'est mon cas, et celui du Parti libéral-radical avec moi, s'agissant d'un objet qui nous a déjà mobilisés, à savoir l'évolution, Monsieur Pagani – car c'est à vous, je le crains, que je m'adresse – du bastion de Saint-Antoine et du sort qui est réservé à celui-ci. Je vous entends dire «ouh là là», et nous avec vous! J'ai conscience qu'il s'agit là d'un enjeu majeur, qui fait intervenir aussi la strate supérieure, à savoir le Canton.

Le fait est, Monsieur Pagani, que ce lieu, dont chacun réalise qu'il est essentiel à la culture de la mémoire collective, est bâché depuis maintenant plus de deux ans. Alors, certes, des visites sont proposées à intervalles réguliers, il faut s'en féliciter, mais ce que nous attendons ici, ce sont des propositions concrètes. J'ai conscience de la difficulté, vous allez me parler des ossements et du sépulcre et de l'église et de son importance, nous savons tout cela...

Ce que nous voulons, ici, ce sont des réponses, un calendrier, des propositions qui nous permettent d'envisager l'avenir et, le moment venu, d'arrêter des décisions en pleine conscience; je suis d'ailleurs ravi que M. Kanaan soit à vos côtés pour l'évoquer d'un point de vue culturel. Et, s'il vous plaît, ne nous revenez pas en nous disant: nous referons le point dans six mois. Vous nous l'avez dit il y a six mois, vous nous l'avez dit il y a un an, il nous fait maintenant un minimum de certitudes, et c'est ce que nous attendons.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vous remercie de m'interpeller, parce que c'est vrai que c'est extrêmement préoccupant. Cela dit, je suis passé encore l'autre jour, et M. Terrier a découvert d'autres sépultures, romaines cette fois, en descendant de 1,5 m sous l'église funéraire, des tombes romaines qui sont investiguées en ce moment. C'est vraiment un site exceptionnel auquel nous avons affaire. Voilà pour ce qui concerne les découvertes. Quant au chantier, je me suis renseigné, à la fin de l'année, il devrait se terminer – devrait, parce qu'ils sont encore en train de fouiller deux ou trois petites parties qu'ils n'ont pas encore investiguées. Cela, c'est le problème de M. Terrier et de son service d'archéologie.

En ce qui concerne le projet, nous avons fait des études préliminaires, nous avons rencontré l'Etat de Genève, nous avons demandé à M. Sami Kanaan et à M. Marin, du Musée d'art et d'histoire, de nous faire un programme de visites,

parce que ce site est encore plus important que celui sous la cathédrale, c'est tout dire! Nous avons obtenu ce programme. Ensuite, sur la base des esquisses, nous allons vous présenter un crédit d'étude, parce que maintenant la discussion portera sur le choix d'un édifice qui soit très imposant, la conservation de la promenade... enfin, tout cela doit être étudié. Un crédit d'étude de 1,2 million de francs vous sera présenté, soit à la fin de cette année, soit au début de l'année prochaine, qui nous permettra de lancer un concours. J'en discutais ce matin avec M. Hodggers, qui ne disposera pas dans l'immédiat des 600 000 francs à hauteur desquels il s'était engagé à participer. Donc, je vous proposerai un crédit d'étude de 1,2 million de francs, dont à déduire 600 000 francs que l'Etat s'engagera à payer ultérieurement, puisque M. Dal Busco, comme vous le savez, tient fortement les cordons de la bourse – bien que ce site soit vraiment exceptionnel. Avant la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, en tout cas, ce crédit d'étude vous sera proposé.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je salue votre intérêt – et il est partagé – pour ce site exceptionnel. Je n'aimerais pas jouer les rabat-joie, mais il convient vraiment de clarifier ce qu'on en fera. Je salue d'ailleurs l'archéologue cantonal, M. Terrier, et l'équipe du Musée d'art et d'histoire, qui sont en train d'analyser les scénarios. En effet, il y a derrière des enjeux de budget de fonctionnement qui ne sont pas anodins. Pour l'investissement, il semblerait qu'on pourra bénéficier de donations privées pour partie de l'investissement, mais rien que l'investissement sur le site va coûter une somme importante, qu'il faudra caser dans les budgets. Le Canton devrait y contribuer, je l'espère, et le Conseil municipal sera probablement sollicité. Dans la foulée, j'aimerais déjà prévoir, parce que c'est ma nature, de vous présenter une esquisse de budget de fonctionnement pour exploiter ce site de manière adéquate. D'ailleurs, ce serait aussi l'occasion de mettre à jour l'exploitation du site sous la cathédrale, qui est exceptionnel également et, peut-être, de moderniser la scénographie et l'accueil au regard de ce qui se fait dans un musée moderne. Il s'agit d'une dynamique positive, mais je souhaite venir vers vous avec toutes les données nécessaires pour une décision en connaissance de cause.

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Un échafaudage a été installé devant l'immeuble rue Patru 5, à Plainpalais, afin de procéder à la surélévation de cet immeuble. Les cases bleues ont été supprimées devant les numéros 5 et 4, afin de faciliter les mouvements des véhicules de chantier et des véhicules venant de la rue des Pavillons. Cela a eu pour conséquence de voir apparaître de manière récurrente des stationnements sauvages devant l'immeuble rue Patru 4 de véhicules de pendulaires et de clients des débits de boissons du

quartier, et ce, jusque devant la porte d'entrée de l'immeuble, notamment. Je vous demande, Monsieur le magistrat, d'intervenir auprès de la police municipale, afin de régler ce problème, merci!

Le président. M. Barazzone répondra ultérieurement.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. A la rue Maunoir 12, un bâtiment est en rénovation depuis des lustres; il y a des échafaudages dehors. En fait, les habitants m'ont dit qu'ils ne voient plus la lumière du jour. Ils voudraient savoir combien de temps cela va durer et s'ils peuvent faire quelque chose eux-mêmes.

Le président. M. Pagani vous répondra demain.

Le président. Nous avons terminé les questions orales. Nous passons au traitement des urgences, conformément à ce que nous avons annoncé. Vous les avez tous reçus. La sonnette ne marche pas; l'un des huissiers aurait-il l'obligance d'aller de chaque côté de la salle pour le signaler? C'est embêtant. Ont été déposées cinq motions d'ordonnancement demandant le traitement en urgence d'autant de points, trois nouveaux et deux figurant à l'ordre du jour. Nous débattons à présent de ces motions d'ordonnancement par ordre d'arrivée au bureau.

La première porte sur le rapport de la commission des finances R-181 A concernant la résolution R-181 déposée par feu M. Pierre Rumo, M. Pierre Gauthier, M^{me} Sophie Scheller et suivants – d'Ensemble à gauche et des Verts – intitulée: «Hier AGCS, aujourd'hui TiSA. Genève n'en veut toujours pas!». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

M. Alfonso Gomez (Ve). Il s'agit effectivement de la résolution R-181, qui porte sur TiSA. Comme vous le savez certainement, les négociations et les transactions qui ont lieu à Genève en vue d'établir un grand marché transatlantique se poursuivent à grands pas et dans le plus grand secret. Les auteurs de cette résolution avaient déjà demandé, en son temps, que ce texte soit voté sur le siège, pour rendre ces pourparlers publics et faciliter leur publication. A ceux qui disent que c'est délirant, rappelons que l'accord général sur le commerce et les services à l'époque aussi était secret – et à partir du moment où il est devenu public tous les gouvernements ont abandonné cet accord.

Aujourd'hui, je suis convaincu qu'il en sera de même avec ces traités – mais il y a urgence. Il faut sensibiliser les opinions publiques; il faut que les municipalités et les pouvoirs locaux agissent. A travers l'Europe, aujourd'hui, plusieurs centaines de villes – 85 entités publiques en Allemagne, par exemple, des Länder – réclament cette publication. La pression doit venir de l'ensemble des villes et des pouvoirs locaux, pour que l'opinion publique puisse en discuter.

Ces accords sont extrêmement importants pour la préservation de l'emploi dans nos villes, la protection des services publics, la sauvegarde de notre agriculture. C'est la raison pour laquelle il convient de voter au plus vite cette résolution, afin que le Conseil administratif puisse interpeller le Conseil fédéral – entre autres – et rendre publiques ces négociations. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous allons voter maintenant cette motion d'ordonnancement. Je répète qu'il n'y a pas de sonnette, donc il faut dire dans les différents groupes de rester dans la salle, il n'y a pas d'autre choix!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport R-181 A est acceptée par 46 oui contre 31 non.

Le président. Ce rapport sera traité à 20 h 30.

La deuxième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération nouveau PRD-107, signé par M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, MM. Lionel Ricou, Pascal Spuhler et suivants, intitulé: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours» (SIS).

M. Adrien Genecand (LR). Plutôt que de nous préoccuper des accords internationaux qui, une fois de plus – malheureusement ou heureusement – n'ont que peu de probabilité d'être résolus ici, dans cette enceinte, la préoccupation du groupe libéral-radical, ainsi que du groupe démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, est la suivante: on a constaté, à l'appel, en l'occurrence, des pompiers, un besoin certain d'augmenter les effectifs pour une raison assez simple, finalement: tout le monde le sait, on a actuellement une caserne qui est exclusivement sur la rive gauche; or il s'agit, dans le cadre de l'accord passé avec les communes genevoises, d'étendre notamment à la rive droite la capacité d'intervention, laquelle, pour l'instant, n'est pas déficiente, mais pourrait être sujette à des problèmes. Il n'est pas question, ce

soir, de laisser cette situation perdurer, pour X ou Y raison – et notamment pour la question d'une non-prévoyance en matière budgétaire – et de ne pas engager de pompiers. Il est inenvisageable de ne pas prendre les devants, et c'est pour cela que nous déposons cette urgence. Il faut rapidement mettre la machine en marche...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur.

M. Adrien Genecand. Je vous remercie, Monsieur le président. Il est urgent de mettre la machine en marche pour former et engager des pompiers afin de permettre d'assurer vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, les interventions dans tout le canton. C'est de notre responsabilité, il en va – peut-être – de l'avenir et de la vie des gens. Nous ne pouvons pas laisser dépendre cela des incertitudes budgétaires...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur.

M. Adrien Genecand. C'est pour cela que nous vous demandons l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-107 est acceptée par 40 oui contre 30 non (7 abstentions).

Le président. Ce projet de délibération sera traité à 20 h 30.

La troisième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération nouveau PRD-108, signé par M^{me} Natacha Buffet-Desfayes, MM. Lionel Ricou, Pascal Spuhler et suivants, intitulé: «Réaménagement des locaux des casernes du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex». Je donne la parole à M. Bertinat, l'un des signataires, pendant une minute.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, ce projet fait suite à celui qui vient de vous être expliqué et, pour les mêmes raisons, nous vous demandons l'urgence. Si nous acceptons – peut-être – d'engager plus de pompiers, il faudra bien leur trouver des places pour qu'ils travaillent. L'un des buts est évidemment

de pouvoir ouvrir les casernes du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex, pour les mettre à disposition de la population. Donc, l'un ne va évidemment pas sans l'autre. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons l'urgence également sur ce point.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-108 est acceptée par 40 oui contre 27 non (8 abstentions).

Le président. Ce point sera traité aujourd'hui à 20 h 30.

La quatrième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1193 signée par M^{me} Hélène Ecuyer et MM. Morten Gisselbaek et Tobias Schnebli, intitulée «Priorisons les logements pour les victimes de violences domestiques!».

M. Morten Gisselbaek (EàG). Cette motion suit l'ouverture de la maison de Riant-Parc, pour les victimes de violences domestiques. A l'occasion de l'ouverture de cette maison, nous avons une fois de plus appris qu'il manque jusqu'à 300 logements pour les personnes victimes de violence, qui sont à 90% des femmes, mais qui concernent aussi les personnes âgées. Nous savons tous que c'est inacceptable de vivre dans la terreur à l'intérieur même de son foyer, là où on devrait se sentir en sécurité. L'idée est d'agir là où nous, Conseil municipal, le pouvons.

Nous demandons que, dans le cadre des droits de superficie que nous accordons, nous octroyions 5% de la surface pour les droits qui concernent plus de 20 logements aux personnes en danger dans leur propre foyer. Si j'ai demandé l'urgence, c'est parce que déjà ce soir nous allons traiter une proposition portant sur plus de 200 logements. Nous allons parler du CEVA, nous allons parler des Allières; c'est plus de 200 logements. Si on accepte d'entrer en matière sur ce projet et qu'on le vote, 10 logements seraient concernés. Cela ne pose pas un gros problème, cela ne prêterite pas la FVGLS, qui est le réceptionnaire de ces droits de superficie, et cela permettrait de donner un signal fort de la part de la Ville qui pourrait être étendu aux autres communes. On parviendrait ainsi, dans les années à venir, à combler le déficit de logements d'urgence pour les femmes et les personnes âgées victimes de violences domestiques.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1193 est refusée par 59 non contre 14 oui (4 abstentions).

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport de la commission des finances PRD-40 A concernant le projet de délibération PRD-40, signé par MM. Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros et Pascal Spuhler, intitulé: «La Ville de Genève s'engage pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève». Ce point figure déjà à l'ordre du jour.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a déjà eu l'occasion plusieurs fois de demander l'urgence pour ce projet. Au début d'une législature, je crois qu'il est de bon ton qu'on puisse parler de la façon dont les emplois sont distribués en Ville de Genève et de formaliser ce que le Conseil administratif prétend faire, à savoir qu'il recourt systématiquement à l'Office cantonal de l'emploi lors des procédures d'engagement, ce dont je doute tout à fait. Même si cela se fait à quelques occasions, je pense que ce n'est pas systématique.

Cette proposition a été étudiée par la commission des finances à la législature précédente – je remercie d'ailleurs le rapporteur, M. Carasso, parce que le rapport est très complet – et je pense qu'il serait bon qu'on puisse enfin avoir le courage d'en discuter ici dans ce plénum. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je vous invite à accepter l'urgence, de façon à ce que l'on en discute sereinement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PRD-40 A est refusée par 38 non contre 36 oui (1 abstention).

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

4. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de:

- **la réalisation de la mutation parcellaire selon le tableau de mutation provisoire N° 17/2015, établi en date du 8 juin 2015 par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel;**
- **l’octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social d’un droit de superficie distinct et permanent au sens de l’article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, pour une durée de 100 ans, sur la future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, sise route de Chêne 41B, en vue de la construction de logements à caractère social;**
- **la cession gratuite à la Ville de Genève de 25% des droits à bâtir des parcelles N° 834 et N° 1623 de Genève, section Eaux-Vives, pour la construction de logements sociaux (PR-1135).**

Introduction

La Ville de Genève a adopté son plan directeur en 2009. Celui-ci prévoit la réalisation prioritaire d’immeubles de logements sur le territoire municipal partout où cela s’avère possible. Pour répondre à ce programme ambitieux, ces constructions doivent être réalisées par des maîtres d’ouvrages tant privés que publics. Dans ce sens, la Ville poursuit et renforce les partenariats qu’elle entretient avec toutes les catégories d’entités actives dans le domaine du logement.

A cette fin et pour valoriser les parcelles dont elle est propriétaire, la Ville de Genève a octroyé de nombreux droits de superficie, en vue de la construction de logement social, à des structures à but non lucratif.

Dans cette perspective, la Ville de Genève souhaite poursuivre cette manière de valoriser ses biens en confiant sa future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, sise dans le périmètre du plan localisé de quartier des Allières, en droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Exposé des motifs

Régime foncier

La Ville de Genève est propriétaire de la parcelle N° 832 d’une surface de 2148 m² et d’une quote-part de dépendance dans la parcelle N° 833, de Genève, section Eaux-Vives, sise route de Chêne 41B, depuis le 20 décembre 2004.

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

Les parcelles adjacentes à la parcelle propriété Ville de Genève ont été acquises par des propriétaires privés:

- la parcelle N° 834 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, contenant 2174 m², sise route de Chêne 41C, ainsi que sa quote-part de dépendance dans la parcelle N° 833, même commune, ont été acquises le 29 juillet 1998 par M^{me} Elka Gouzer née Waechter, MM. François Moser et Gerson Waechter;
- la parcelle N° 1623, même commune, contenant 1810 m², sise route de Chêne 41A, ainsi que sa quote-part de dépendance dans la parcelle N° 833, même commune, ont été acquises le 4 décembre 2007 également par M^{me} Elka Gouzer née Waechter et M. Gerson Waechter.

Ces deux parcelles adjacentes étant situées en zone de développement, la Ville de Genève a été avisée de ces ventes afin de se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption communal. Lors de l'examen des dossiers, en vue de se prononcer sur une éventuelle acquisition par droit de préemption, nos services ont pris contact avec les acquéreurs afin de connaître leurs intentions. Ces derniers ont immédiatement fait part de leur volonté de construire des logements sur ces parcelles, raison pour laquelle la Ville a renoncé à en faire l'acquisition.

Toutefois, s'agissant de promoteurs, elle a demandé qu'ils s'engagent à l'élaboration commune d'un plan localisé de quartier (PLQ), avec pour objectif de définir une répartition équitable des droits à bâtir et des charges permettant la réalisation de logements sociaux bon marché (HBM). Dans le cadre de ces discussions, les propriétaires privés des parcelles précitées se sont ainsi engagés à céder à la Ville 25% de leurs droits à bâtir pour la construction de logements d'utilité publique, comme le stipule l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Début 2009, des études ont été initiées en commun en vue d'élaborer un PLQ. Deux demandes de renseignements ont été déposées en parallèle et quasiment simultanément sur le périmètre par les propriétaires de parcelles sises à proximité.

Dès lors, la Ville, réaffirmant sa volonté d'urbaniser ce quartier de manière concertée, a décidé de mandater conjointement avec les promoteurs un bureau d'architectes afin de finaliser la demande de renseignement et de préparer une image directrice sur un secteur plus large.

Cette image directrice a servi de base à la rédaction d'une convention entre tous les propriétaires ayant notamment pour but de fixer la répartition des droits à bâtir ainsi qu'à l'élaboration d'un projet de PLQ.

Les discussions ont été particulièrement longues avant d'aboutir à des accords. Finalement, le projet de PLQ N° 29475 des Allières a été présenté à votre Conseil (PR-923 A), qui l'a accepté dans sa séance du 23 novembre 2011.

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

Le PLQ a ensuite été adopté par le Conseil d'Etat le 27 novembre 2013. Il a fait l'objet de recours, qui ont été levés très récemment. Il est désormais en force et les études pour les constructions peuvent enfin démarrer. Sa mise en œuvre nécessite des remaniements parcellaires dont certains concernent la parcelle propriété de la Ville de Genève.

Ces remaniements permettront l'octroi du droit de superficie à la FVGLS.

Les dispositions de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoient que le droit de préemption ne peut s'exercer qu'aux fins de construction de logements d'utilité publique. Il incombera ainsi au bénéficiaire du droit de superficie accordé de réaliser des logements d'utilité publique au sens de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), du 24 mai 2007, et de ses dispositions réglementaires.

L'objet de la présente demande est donc que votre Conseil se prononce sur:

- la réalisation de la mutation parcellaire selon le tableau de mutation provisoire N° 17/2015, établi en date du 8 juin 2015 par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel;
- l'octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, pour une durée de 100 ans, sur la future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, sise route de Chêne 41B, en vue de la construction de logements à caractère social;
- la cession gratuite à la Ville de Genève de 25% des droits à bâtir des parcelles N° 834 et N° 1623 de Genève, section Eaux-Vives, pour la construction de logements sociaux.

Montage de l'opération

La mise en œuvre du projet nécessite diverses opérations et démarches foncières et parcellaires pour permettre le démarrage des travaux et réaliser les logements.

Remaniement parcellaire

L'implantation des bâtiments dans le PLQ prévoit que les logements construits par la Ville de Genève se situent dans le bâtiment A1, soit sur un foncier dont elle n'a pas encore la maîtrise. Elle doit donc procéder à un échange avec le propriétaire voisin. En outre, des cessions de droits à bâtir impliquent la modification de l'assiette de la future parcelle qui reviendra à la Ville. Il est dès lors nécessaire de procéder à un remaniement parcellaire.

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

A cet effet, un tableau de mutation a été commandé auprès de M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, TM provisoire N° 17/2015 du 8 juin 2015, ci-annexé, aux termes duquel la Ville de Genève deviendra propriétaire de la future parcelle N° 3478 d'une surface de 2555 m² de Genève-Eaux-Vives, sise route de Chêne, ainsi que d'une partie de la future dépendance N° 3482. C'est sur cette parcelle que sera construit le bâtiment objet du DDP octroyé par la Ville.

Octroi du droit de superficie

La Ville prévoit de remettre le terrain issu du remaniement parcellaire en droit de superficie à la FVGLS, sa partenaire privilégiée pour la construction de logements HBM. La taille du projet, 5555 m², permet à la FVGLS de réaliser environ 60 logements.

Cette dernière s'est montrée très intéressée à développer ce projet, qui correspond parfaitement à la vocation et aux buts de cette fondation.

De plus, du point de vue général de l'aménagement du secteur, la réalisation de logements de type HBM par la FVGLS amènera une diversité intéressante qui comprendra par ailleurs des logements en propriété par étage (PPE), des locatifs non subventionnés et des locatifs subventionnés de type HM.

Les conditions principales de ce droit de superficie en vue de la construction de logements sociaux pérennes sont les suivantes.

- But: construire et gérer un immeuble de logements sociaux pérennes.
- Durée: 100 ans au maximum.
- Le montant de la rente foncière sera calculé en fonction des surfaces brutes de plancher finales multipliées par le prix de 688 francs au m² (prix selon l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) depuis le 15.10.2012), et capitalisé au taux de 5%. Ce taux pourra être abaissé afin de tenir compte des efforts en matière sociale, écologique et économique du projet développé par la FVGLS.

La révision de la rente interviendra pour la première fois à l'issue d'une période de 10 ans et se fera ensuite tous les cinq ans, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation ou de tout autre indice suisse officiel appelé à lui succéder.

A l'échéance du droit de superficie et en cas de non-renouvellement par suite du refus de la Ville de Genève, celle-ci sera redevable d'une indemnité équitable.

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

Cession de droits à bâtir

En termes quantitatifs, le PLQ procure 42 922 m² de surface brute de plancher. Considérant l'indice d'utilisation du sol de 1.7, les droits à bâtir, issus de la parcelle N° 832, propriété de la Ville de Genève et de la quote-part issue de la dépendance N° 833, représentent 3795 m².

L'article 4A LGZD prévoit que dans les périmètres sis en zone de développement et dont la zone primaire est la zone villa, celui qui réalise des logements a le choix entre:

- la construction de logements soumis au régime HM, au sens de l'article 16, alinéa 1, lettre d, de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977, ou en coopérative d'habitation à raison de 30% du programme, ou
- la cession à l'Etat, à une commune ou à un autre organisme sans but lucratif, à titre onéreux et au prix admis par l'Etat dans les plans financiers, de 25% du périmètre pour la construction de logements d'utilité publique.

Ainsi, les propriétaires des parcelles voisines N° 834 et N° 1623 se sont engagés par convention à céder gratuitement 25% de leurs droits à bâtir à la Ville pour la construction de logements d'utilité publique, soit 1760 m², ce qui représente, à titre indicatif, la construction d'environ 18 logements sociaux. Dès lors, le total des droits à bâtir revenant à la Ville s'élève à 5555 m².

Adéquation à l'agenda 21

Le projet vise la réalisation de logements sociaux pérennes et l'obtention du standard Minergie, voire du label Minergie-P ou Minergie-Eco. Son objectif est de proposer un bâtiment respectant au mieux l'écologie, à chaque étape de la construction, puis dans la phase d'utilisation.

Estimation des coûts

Les frais de notaire et de géomètre relatifs à l'octroi du droit de superficie sont à la charge du superficiaire. Aucun coût n'est à la charge de la Ville de Genève pour l'octroi du droit de superficie.

Délai de réalisation

La signature de l'acte notarié portant constitution du droit de superficie distinct et permanent est prévue, sous réserve de l'accord de votre Conseil, dès l'entrée en force de l'autorisation de construire.

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

Budget de fonctionnement

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge de fonctionnement.

La rente foncière produira de nouvelles recettes émergeant au budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge financière.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Les aspects fonciers sont gérés par l'Unité opérations foncières de la direction du département des constructions et de l'aménagement. Le service bénéficiaire sera la Gérance immobilière de la Ville de Genève qui assurera la gestion de la rente foncière.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord passé du 27 février 2008 entre la Ville de Genève et les propriétaires des parcelles N° 834 et N° 1623 de Genève, section Eaux-Vives portant cession de 25% de leurs droits à bâtir à la Ville de Genève pour la construction de logements sociaux;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le tableau de mutation provisoire N° 17/2015, établi en date du 8 juin 2015 par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

l'octroi à ladite fondation d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, pour une durée de 100 ans, sur la future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, sise route de Chêne, en vue de la construction de logements à caractère social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal de la Ville de Genève valide le tableau de mutation provisoire N° 17/2015, établi en date du 8 juin 2015 par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, par laquelle la Ville de Genève devient propriétaire de la future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, ainsi que d'une partie de la dépendance N° 3482 de Genève, même commune, en vue de la réalisation de la mutation parcellaire. Il autorise le Conseil administratif à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil municipal de la Ville de Genève octroie un droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour une durée de 100 ans, sur la future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, sise route de Chêne 41B, en vue de la construction de logements à caractère social. Il autorise le Conseil administratif à le convertir en acte authentique.

Art. 3. – Le Conseil municipal de la Ville de Genève ratifie l'accord passé avec les propriétaires des parcelles N° 834 et N° 1623 de Genève, section Eaux-Vives, et accepte la cession de 25% de leurs droits à bâtir à la Ville de Genève pour la construction de logements sociaux.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer, radier, toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Annexes:

- tableau de mutation provisoire TM N° 17/2015, du 08.06.2015, de M. Heimberg
- plan de situation
- PLQ N° 29 475 A
- extrait cadastral

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction
de logements sociaux à la route de Chêne

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

Dossier de mutation No 17/2015

Commune : **GENEVE**
Section : **Eaux-Vives**
Plan(s) : **25 - 26**
Immeuble(s) : **832 - 833 - 834 - 1623**

PROVISOIRE

MUTATION PARCELLAIRE

Mutation de projet

Pièces du dossier : (4)

1. Titre (1)
2. Anciens immeubles (1)
3. Formation et état descriptif
des nouveaux immeubles (1)
4. Plan (1)

Dossier technique :

- Esquisse de terrain (1)
- Calcul de point(s) fixe(s) (-)
- Calcul des levés de détail (-)

Attention:

Mutation conforme au projet
Limites et surfaces susceptibles de
modifications par un nouveau tableau de
mutation (Art. 175 et 176 LaCC et 126 ORF)

Acte dressé par :

Maître Claude TERRIER, Notaire

Réf.

Acte accepté le :

Direction générale de l'urbanisme

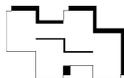
Emoluments
Préavis favorable sous condition.
Voir rapport annexé N°
Autorisations de construire réservées.
Genève, le

Direction générale de l'agriculture

- Décision de la compétence de la
commission foncière agricole
- Décision duannexée
- Emoluments
Genève, le

L'auteur du dossier :

HEIMBERG & Cie SA
Pierre-Yves HEIMBERG
Ingénieur Géomètre Officiel
Rue Saint - Léger 18
1204 GENEVE - Tél : 022 311 33 02
E-mail : geometres@heimberg-cie.ch



Dossier n° 6981
Etabli le 8 juin 2015

Direction de la mensuration officielle

Introduction en base de données
effectuée le

Visa accordé sous condition.

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction
de logements sociaux à la route de Chêne

Page 2

ANCIENS IMMEUBLESMutation : **17/2015**Commune : **GENEVE**Section : **Eaux-Vives**

Numéros	Surfaces R.F. m ²	Diff. m ²	Surfaces corrigées m ²	Immeubles divisés		Observations
				en	surface m ²	
832	2148					
833	339					
834	2174					
1623	1810					
Totaux	6471					

1566

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2015 (après-midi)

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne



PROVISOIRE
 Annexe à la mutation 17/2015
 Commune : GENEVE
 Section : Eaux-Vives
 Plans N° : 25-26
 Echelle : 1 : 500
 Etal au : 28 avril 2015
 Légende : www.cadastr.ch/legende

Plan de servitude
 HEMBERG & Cie SA
 Ingénieur-architecte
 Avenue de la République 18 / 1204 CHAMBE
 michel.pomerenne@hemberg-cie.ch
 Dossier : 6981
 Etalé le : 8 Juin 2015

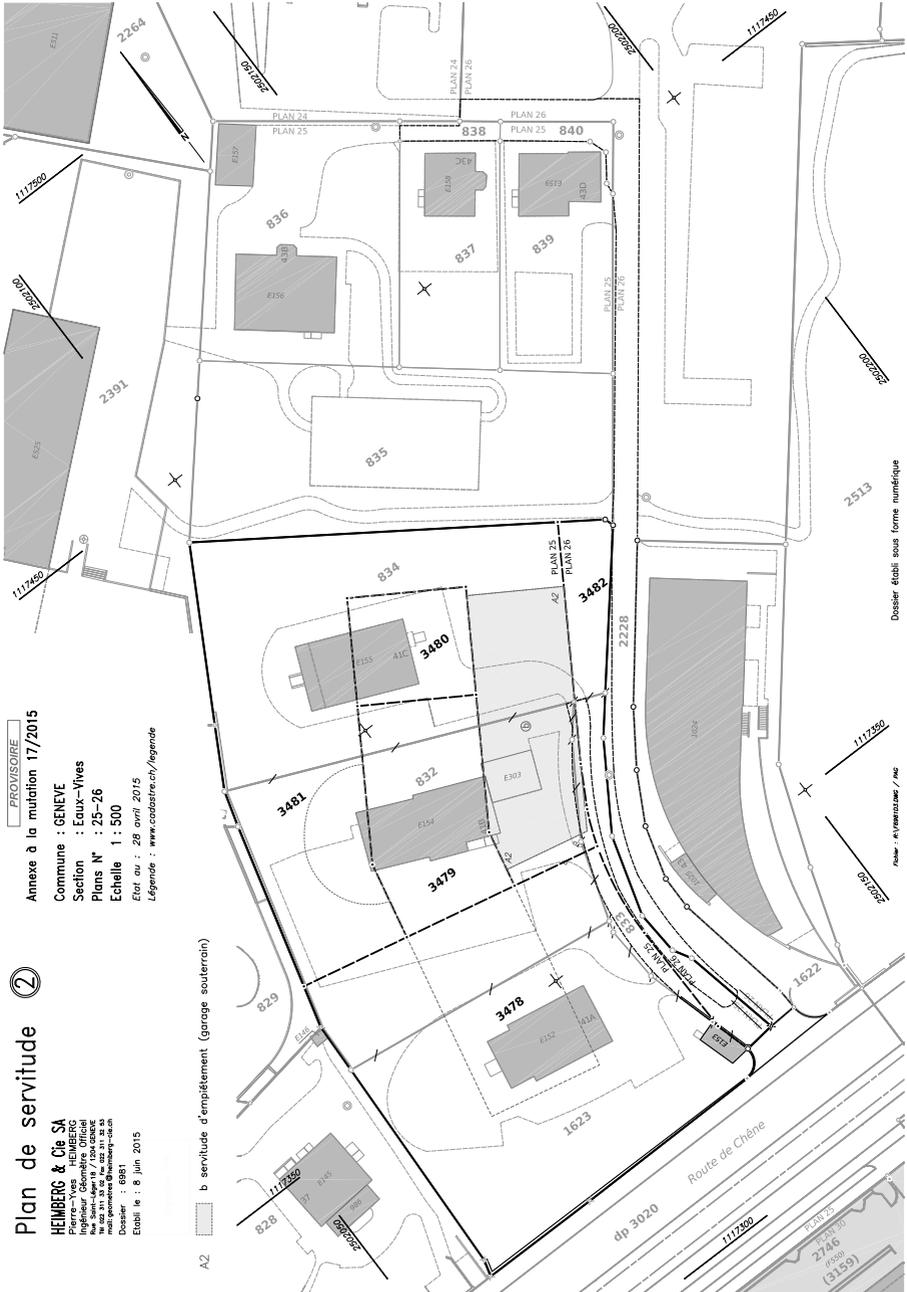
C1 a servitude de passage public à pied et à vélos

Dossier établi sous forme numérique

Plan : A1 (VIA) 2015.006 / 002

PLAN 25
 PLAN 26
 PLAN 27
 PLAN 28
 PLAN 29
 PLAN 30
 2746
 (0580)
 (3139)

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne



PROVISOIRE
 Annexe à la mutation 17/2015
 Commune : GENEVE
 Section : Eaux-Vives
 Plans N° : 25-26
 Echelle : 1 : 500
 Etal au : 28 avril 2015
 Légende : www.cadastr.ch/legende

Plan de servitude
 HEMBERG & Cie SA
 Ingénieur-architecte
 Avenue de la République 18 / 1204 CHAMBE
 mail: pierre.hemberg@hemberg-cie.ch
 Dossier : 6981
 Etalé le : 8 Juin 2015

A2 b servitude d'empiètement (garage souterrain)

Dossier établi sous forme numérique

Plan : A1 (Virtuel) / A2

PLAN 25
 PLAN 26
 2746
 (958)
 (3139)

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

Plan de servitude ③

PROVISOIRE

Annexe à la mutation 17/2015

HEIMBERG & Cie SA

Pierre-Yves HEIMBERG
Ingénieur Géomètre Officiel
Rue Saint-Léger 18 / 1204 GENEVE
Tél 022 311 33 02 Fax 022 311 32 53
mail: geometres@heimberg-cie.ch
Dossier : 6981

Etabli le : 8 juin 2015

Commune : GENEVE

Section : Eaux-Vives

Plan N° : 25-26

Echelle 1 : 500

Etat au : 28 avril 2015

Légende : www.cadastr.ch/legende

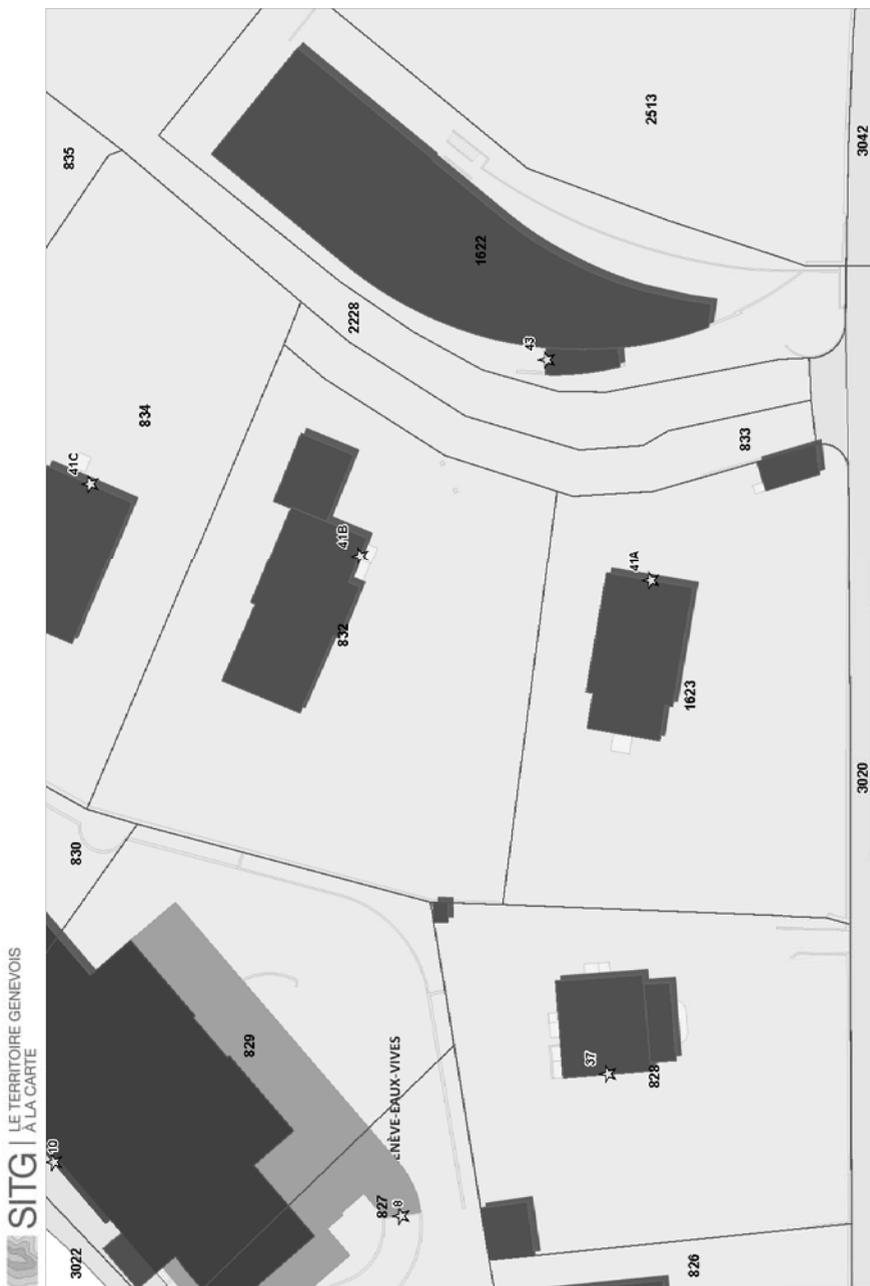
- C1  c - d servitude de passage à pied et à vélos
e servitude de passage à pied
- C2  servitude de passage à pied et à véhicules
- F1  f servitude d'usage (déchetterie)
- F1  g servitude d'usage (abri vélos)



1570

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2015 (après-midi)

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne



Echelle 1:500
SITG - Tous droits réservés

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne



Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

Préconsultation

Le président. Le vote sur le siège a été demandé, avec un débat accéléré.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne sais pas dans quel débat on se situe, si c'est un débat d'entrée en matière... Moi, je trouve que c'est une proposition extrêmement importante. Plus de 400 logements sont en jeu. Il s'agit d'une proposition de plan localisé de quartier qui a mis du temps à aboutir, et je trouverais pour le moins saugrenu qu'on vote sur le siège, comme ça, rapidement, alors que cela concerne un terrain de la Ville de Genève, un droit de superficie à octroyer et une série de contrôles à effectuer par le Conseil municipal. Je ne trouve pas très fair-play de demander le vote sur le siège. Cela dit, si vous votez effectivement sur le siège, je n'ai aucun problème avec cette manière de faire. Il faudra le faire pour les autres plans localisés de quartier. Je vous rappelle qu'il était aussi question de voter sur le siège le plan localisé de quartier de Vieusseux, qui concernait 500 logements; on a fait rapidement un tour en commission et, à la séance suivante, ce plan localisé de quartier a été voté. Je vous propose donc d'adopter la même procédure, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Le président. Je signale que la sonnette ne fonctionne toujours pas. Donc, les chefs de groupe sont priés d'appeler ceux qui sont à la buvette ou de l'autre côté.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (72 oui).

Le président. Je rappelle que nous sommes en débat accéléré, ce qui veut dire une personne qui s'exprime par groupe.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, exceptionnellement, notre groupe votera le vote sur le siège – ce n'est pas tellement notre habitude, mais ici, effectivement, il y a de bonnes raisons. En effet, ce plan localisé de quartier avait fait l'objet, en son temps, de recours, mais ces oppositions ont été rapidement résolues, le projet avance. La FVGLS, mais également les fondations de l'Etat – la Fondation Emma Kammacher, ainsi que des privés, géreront environ 400 logements, dont 60 pour la FVGLS.

Si nous ne parvenons pas à prendre une décision rapidement, tout sera bloqué à cause de la Ville de Genève, car la FVGLS ne pourra plus aller de l'avant et devra faire en sorte que tout s'arrête, en attendant la décision du Conseil muni-

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

cipal, alors que les autres acteurs sont à bout touchant. Même si une commission travaille rapidement – encore faut-il que le rapporteur rende rapidement son rapport – cela peut prendre tout de même plusieurs mois. Par conséquent, vu la situation exceptionnelle de ce dossier des Allières, qui va permettre d’aller rapidement de l’avant, nous vous demandons de voter sur le siège ce projet de droit de superficie à la FVGLS, qui ne pose pas de problème sur le fond, de façon à ne pas freiner les autres acteurs de ce dossier, qui concerne des privés et des échanges de parcelles ainsi que, je le répète, des fondations de l’Etat – enfin, une des fondations de l’Etat, la Fondation Emma Kammacher.

Il est donc nécessaire que les différents acteurs, maintenant, se mettent ensemble pour bien faire le contrat de mandat, faute de quoi... Je rappelle aussi que le DALE demande si possible que le projet soit déposé en une seule fois, et non soumis à chaque promoteur séparément, de façon à gagner du temps. Je pense qu’il est utile, pour cette fois, de voter ce projet de délibération directement sur le siège.

M^{me} Martine Sumi (S). Je partage la position de mon préopinant et le groupe socialiste aussi. Au point 25 de notre ordre du jour, nous avons le rapport sur la FVGLS, une fondation qui travaille bien, nous l’avons constaté en commission des finances. Dans le cas présent, la réalisation de la mutation parcellaire, un droit de superficie, la cession gratuite des droits à bâtir des parcelles concernées semblent des évidences, et c’est pour cela que nous vous invitons à l’accepter sur le siège.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, nous avons bien entendu les arguments de M. Sormanni, que nous comprenons. Par contre, contrairement à M^{me} Sumi, nous avons un peu de la peine à être d’accord, parce que, quand même... la première fois que la Ville a parlé de ce projet à la FVGLS, c’était en 2009! D’accord? Il y a six ans! Il ne s’agit pas seulement d’un droit de superficie, mais aussi d’un échange de parcelles, de terrains qui appartiennent à la Ville – et nous sommes là pour gérer la Ville. Or aujourd’hui, on vient nous dire: «Ah, il faut le voter sur le siège, vous n’avez pas une minute pour réfléchir.»

Nous refusons cette manière de travailler. Nous pensons que ce n’est pas sérieux. Nous ne sommes pas une chambre d’enregistrement. Le minimum qu’on puisse faire, c’est d’envoyer rapidement cette proposition à une commission, regarder qu’il y ait au moins des membres de chaque groupe de notre assemblée qui puissent l’étudier, poser des questions, comprendre de quoi il s’agit. Parce que je ne pense pas qu’il y ait une seule personne qui a vraiment compris tous les tenants et aboutissants du papier qu’on nous a donné. Nous pensons donc qu’il est nécessaire d’envoyer cela dans les commissions, nous pensons que cela fait partie

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

de notre travail, que nous avons été élus pour ça – pas juste pour enregistrer des trucs qui mettent six ans à nous arriver, et puis qu’au moment où cela arrive on n’a même pas le temps de discuter de l’objet. Ce n’est pas sérieux! Ce n’est pas une critique à la FVGLS, parce que je sais que, là-bas, tout le monde a fait tout ce qui se pouvait pour faire avancer ce dossier, mais c’est vraiment une manière de travailler qui, même exceptionnellement, n’est pas acceptable pour nous.

Le président. Vous demandez le renvoi dans une commission, Monsieur Gisselbaek? Nous sommes là pour vous le rappeler.

M. Morten Gisselbaek. Nous demandons le renvoi de cet objet à la commission de l’aménagement et de l’environnement.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Au nom des Verts, on constate que ce type de projet doit mettre six ans avant d’arriver devant nous, mais on peut comprendre aussi la complexité du montage. Il s’agit de logements et aussi de logements sociaux. Je crois que la population a besoin de ces logements au plus vite, et les Verts sont favorables au vote sur le siège.

M. Christo Ivanov (UDC). Ce dossier est ficelé et ne peut pas attendre. En effet, il s’agit de donner à la FVGLS le droit de superficie pour enfin pouvoir commencer. Le dossier avance déjà depuis fort longtemps, les architectes travaillent sur le projet, il s’agit maintenant de donner les moyens à la FVGLS d’avancer dans ce dossier. Il y a donc urgence pour construire du logement à Genève; on a parlé de 400 logements, 60 en l’occurrence pour la Ville. Par conséquent, l’Union démocratique du centre votera sur le siège.

Le président. Encore une fois, je rappelle que la sonnette ne marche pas. Donc, s’il y a des gens qui sont à la buvette ou à la salle des pas perdus, je n’ai pas la possibilité de les appeler. J’attends trente secondes pour qu’ils aient le temps de regagner leur place.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l’aménagement et de l’environnement est refusé par 63 non contre 10 oui.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (65 oui et 9 abstentions).

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de cette confiance que vous nous faites et que vous faites à l'administration municipale. Elle a démontré ses capacités à ficeler un projet qui vous a convaincus, j'espère que vous vous en souviendrez – même s'il est extrêmement complexe. Je prends acte de votre décision et, encore une fois, merci.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (66 oui et 8 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord passé du 27 février 2008 entre la Ville de Genève et les propriétaires des parcelles N° 834 et N° 1623 de Genève, section Eaux-Vives portant cession de 25% de leurs droits à bâtir à la Ville de Genève pour la construction de logements sociaux;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le tableau de mutation provisoire N° 17/2015, établi en date du 8 juin 2015 par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de l'octroi à ladite fondation d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, pour une durée de 100 ans, sur la future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, sise route de Chêne, en vue de la construction de logements à caractère social;

Proposition: mutation parcellaire et droit de superficie pour la construction de logements sociaux à la route de Chêne

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal de la Ville de Genève valide le tableau de mutation provisoire N° 17/2015, établi en date du 8 juin 2015 par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, par laquelle la Ville de Genève devient propriétaire de la future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, ainsi que d'une partie de la dépendance N° 3482 de Genève, même commune, en vue de la réalisation de la mutation parcellaire. Il autorise le Conseil administratif à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil municipal de la Ville de Genève octroie un droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour une durée de 100 ans, sur la future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, sise route de Chêne 41B, en vue de la construction de logements à caractère social. Il autorise le Conseil administratif à le convertir en acte authentique.

Art. 3. – Le Conseil municipal de la Ville de Genève ratifie l'accord passé avec les propriétaires des parcelles N° 834 et N° 1623 de Genève, section Eaux-Vives, et accepte la cession de 25% de leurs droits à bâtir à la Ville de Genève pour la construction de logements sociaux.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer, radier, toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite bon appétit. Nous nous retrouverons à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1522
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1522
3. Questions orales	1523
4. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de:	
– la réalisation de la mutation parcellaire selon le tableau de muta- tion provisoire N° 17/2015, établi en date du 8 juin 2015 par M. Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel;	
– l’octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social d’un droit de superficie distinct et permanent au sens de l’article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, pour une durée de 100 ans, sur la future parcelle N° 3478 de Genève-Eaux-Vives, sise route de Chêne 41B, en vue de la construction de logements à caractère social;	
– la cession gratuite à la Ville de Genève de 25% des droits à bâtir des parcelles N° 834 et N° 1623 de Genève, section Eaux-Vives, pour la construction de logements sociaux (PR-1135)	1555
5. Propositions des conseillers municipaux	1577
6. Interpellations	1577
7. Questions écrites	1577

Le mémorialiste:
Ramzi Touma